



OBSERVER. COMPRENDRE. CONSTRUIRE.

PÔLE BLEU

VÉRITÉ & COMMANDEMENT

BUDGET, CRÉDIT NATIONAL, FONDS PRODUCTIF SOUVERAIN ET ORDRE DES FLUX NATIONAUX

PROGRAMME COMPLET • VERSION V4

01



DJILALI HAKIKI • FONDATEUR DE LPE

OBSERVER. COMPRENDRE. CONSTRUIRE.

ARCHITECTURE DU PROGRAMME

Ministère n°01

BUDGET, CRÉDIT NATIONAL, FONDS PRODUCTIF SOUVERAIN ET ORDRE DES FLUX NATIONAUX



Pôle	PÔLE BLEU — VÉRITÉ & COMMANDEMENT
Fonction du pôle	Le Bleu révèle.
Place du document	01 / 21 — BUDGET

Le Bleu révèle. Le Blanc conçoit. Le Rouge réalise.

SOMMAIRE

Lecture structurée du diagnostic à l'exécution, puis aux annexes et instruments de contrôle.

PRÉAMBULE DOCTRINAL - NE PAS TRAHIR L'HÉRITAGE

PRINCIPE TRANSVERSAL — DISCRIMINATION ZÉRO

1. IDENTITÉ
2. PREUVES D'ENTRÉE — VERSION CHIFFRÉE ET DOCTRINALE
3. AUJOURD'HUI
4. CE QUI A ÉTÉ FAIT JUSQU'ICI
5. CE QUE NOUS CHANGEONS
6. CADRAGE ET AUTORITÉ
7. COMPÉTENCES TERRITORIALES
8. ARCHITECTURE PUBLIC / PRIVÉ / MUTUALISÉ / CAPITALISÉ
9. RESPONSABILITÉ CITOYENNE
10. BASE JURIDIQUE
11. MOYENS ET MÉTIERS
12. PLAN DES 100 JOURS
13. EXÉCUTION ANNÉE 1 À 5 + HORIZON 10-15 ANS
14. PREUVE PERMANENTE, RISQUES ET CONTRÔLE
15. DONNÉES
16. COORDINATION
17. DÉPENDANCES
18. PUBLICS CONCERNÉS
19. ENNEMIS STRUCTURELS
20. CONDITIONS DE VICTOIRE
21. COÛT POLITIQUE — VERSION CHIFFRÉE
22. IRRÉVERSIBILITÉ
23. PROFIL DU MINISTRE / COMMANDANT
24. TABLEAU DE BORD PUBLIC
25. RISQUES DE DÉRIVE ET GARDE-FOUS
26. ATTAQUES / RÉPONSES
27. TROIS NIVEAUX DE LECTURE
28. SIMULATEURS LIÉS
29. ARTICLES LIÉS
30. QUIZ LIÉS
31. SONDAGES LIÉS
32. LEXIQUE LIÉ
33. INFOS PRATIQUES
34. MATÉRIEL DE CAMPAGNE
35. RÉSULTAT POLITIQUE

PRÉAMBULE DOCTRINAL — NE PAS TRAHIR L'HÉRITAGE

J'ai longtemps cru que le but d'une vie était de laisser son nom dans l'Histoire.

Faire quelque chose de grand.

Être retenu.

Puis le temps m'a appris autre chose.

Le vrai but n'est peut-être pas de laisser son nom.

C'est de ne pas trahir ceux qui nous ont permis d'avoir le nôtre.

Nos anciens ont porté des charges lourdes. Ils ont travaillé dur. Ils ont tenu dans des conditions qu'on oublie trop facilement. Ils ont construit des routes, des écoles, des hôpitaux, des maisons, des familles, des repères. Ils ont sacrifié du confort pour nous laisser mieux.

Pas parfait.

Mais mieux.

Et pourtant aujourd'hui, nous laissons parfois tout cela nous échapper.

Pire encore : ce monde qu'ils nous ont laissé, certains nous le revendent morceau par morceau.

Ce qui devait être un héritage devient un produit.

Ce qui devait nous servir à construire devient une dépendance.

Et pendant que nous rachetons ce qui nous appartenait déjà, nous ne bâtissons plus assez à notre tour.

C'est là que commence le désordre budgétaire profond.

Quand le travail ne protège plus.

Quand l'effort ne permet plus de transmettre.

Quand le logement devient une rente au lieu d'un abri.

Quand l'argent public compense les dégâts au lieu de corriger les causes.

Quand la dette finance le fonctionnement permanent au lieu de reconstruire le pays.

Quand le capital passe avant l'utilité réelle.

LPE refuse cette inversion.

Le Budget n'est pas seulement une affaire de chiffres.

Il est une affaire de transmission.

Chaque euro public doit répondre à une question simple :

sert-il à prolonger l'héritage reçu, ou à le vendre morceau par morceau ?

Le ministère n°1 existe pour remettre l'argent au service du réel :

le travail, le logement, les familles, les anciens, les jeunes, les territoires, la production, la souveraineté, la dignité et le temps humain.

Il ne s'agit pas de punir.

Il s'agit de remettre de l'ordre.

Il ne s'agit pas de prendre à ceux qui ont bâti.

Il s'agit d'empêcher que l'héritage collectif soit capté par ceux qui ne bâtissent plus rien.

Aujourd'hui, nous devons nous réveiller.

Arrêter de vivre ce cauchemar les yeux ouverts.

Reprendre ce qui nous appartient déjà :

notre travail,
notre temps,
notre dignité,
notre avenir,
notre capacité à transmettre.

Le Budget LPE part de cette vérité :

ce que nous acceptons aujourd'hui, nous le léguons à nos enfants.

Si nous acceptons la dette morte, nous leur transmettons une chaîne.¹

Si nous acceptons la rente bloquante, nous leur transmettons un mur.²

Si nous acceptons l'opacité des flux, nous leur transmettons l'impuissance.

Si nous acceptons la discrimination, nous leur transmettons l'humiliation.

Mais si nous remettons l'argent au bon endroit, si nous faisons passer l'utilité avant le capital, si nous protégeons la propriété utile, si nous corrigeons la rente bloquante, si nous sanctionnons immédiatement les discriminations et si nous rendons les flux visibles, alors nous recommençons à bâtir.³

Le ministère du Budget devient alors autre chose qu'un ministère des comptes.

Il devient le ministère de la fidélité à ceux qui ont construit avant nous, et de la responsabilité envers ceux qui viendront après nous.

Formule :

Nous ne voulons pas entrer dans l'Histoire pour qu'on se souvienne de nous. Nous voulons simplement que ceux qui viennent après nous puissent dire : ils n'ont pas laissé tomber.

PRINCIPE TRANSVERSAL — DISCRIMINATION ZÉRO

Aucune reconstruction nationale n'est possible si une partie du peuple est humiliée, écartée, bloquée ou traitée comme inférieure en raison de son origine, de son nom, de sa religion, de son sexe, de son handicap, de son âge, de son apparence, de son lieu de résidence, de sa situation familiale, de sa situation économique, de son état de santé, de ses opinions légalement exprimées ou de toute caractéristique protégée par le droit.

La discrimination n'est pas seulement une faute morale.

C'est une attaque contre le lien national.

C'est une rupture de transmission.

C'est une perte de talents.

C'est une violence administrative, sociale, économique ou symbolique.

C'est une manière de dire à un citoyen :

ton travail,
ton mérite,

¹ Dette mobilisée pour couvrir durablement du fonctionnement, des intérêts ou des dépenses sans actif ni capacité nouvelle en retour.

² Revenu ou avantage capté sans utilité nouvelle suffisante, qui immobilise l'accès au logement, au capital ou à la production.

³ Propriété qui protège, loge, transmet ou soutient une activité réelle, par opposition à une captation purement spéculative.

ta dignité,
ton avenir,
valent moins que ceux des autres.
LPE refuse cela absolument.

Le droit français définit déjà la discrimination dans le Code pénal, notamment à l'article 225-1, et prévoit des sanctions à l'article 225-2. Mais LPE considère que le problème n'est pas seulement l'existence du droit. Le problème est la rapidité, la certitude, la visibilité, la réparation et l'effet dissuasif de la réponse.

Règle primitive :

Toute discrimination constatée doit être immédiatement traitée, rapidement instruite, fortement sanctionnée, publiquement suivie et réparée.

La sanction doit être :

- immédiate dans la réponse administrative ;
- certaine dans l'instruction ;
- aggravée lorsqu'elle vient d'un détenteur d'autorité, d'un employeur, d'un bailleur, d'un service public, d'une banque, d'une école, d'un soignant, d'un recruteur ou d'un acteur recevant de l'argent public ;
- réparatrice pour la victime ;
- dissuasive pour l'auteur ;
- traçable dans les statistiques publiques ;
- juridiquement proportionnée pour tenir devant le juge.

Clause budgétaire anti-discrimination :

Aucun euro public ne doit financer, protéger ou prolonger une discrimination.

Toute entreprise, association, collectivité, plateforme, bailleur, organisme de formation, établissement ou opérateur recevant de l'argent public doit être soumis à une clause anti-discrimination immédiate.

En cas de discrimination établie :

- suspension partielle ou totale de l'aide ;
- remboursement possible des aides publiques ;
- exclusion temporaire des marchés publics ;
- réparation de la victime ;
- contrôle renforcé ;
- publication statistique ;
- transmission judiciaire si nécessaire.

Formule courte :

Argent public, service public, autorité publique : discrimination zéro, sanction certaine.

Formule LPE :

Une nation ne peut pas demander au peuple de faire effort ensemble si elle tolère que certains soient humiliés seuls.

1. IDENTITÉ

Pôle : Pôle Bleu — Vérité, Commandement, Puissance.

Formule du pôle : *La France qui voit clair, compte juste, commande, sécurise et pèse dans le monde.*

Formule courte : La France qui pèse.**Classement :** Ministère n°1.**Nom complet :** Ministère du Budget, du Crédit national, du Fonds Productif souverain et de l'Ordre des flux nationaux.⁴**Fonction :** Compter juste, sécuriser les comptes publics, rendre visibles les flux nationaux, distinguer la dépense utile de la dépense morte, orienter le crédit vers les actifs réels, discipliner la rente bloquante, protéger la propriété utile, sanctionner les discriminations financées ou tolérées par l'argent public, financer les parcours humains, mesurer les retours, publier les résultats, rendre possible l'exécution des vingt autres ministères et empêcher que l'argent public nourrisse le désordre qu'il prétend réparer.**Mission courte :** Remettre l'argent au bon endroit.**Mesure centrale :** Construire une architecture budgétaire productive, lisible, préventive, territorialisée, anti-discrimination et juridiquement sécurisée, fondée sur la TVA clarifiée, la protection du panier vital, le Fonds Productif souverain, le crédit national productif, la distinction entre dette morte et crédit vivant, la réduction de la dépense improductive, la réorientation de la rente bloquante vers les retraites, la jeunesse et le logement accessible, l'investissement dans les actifs réels, l'investissement préventif dans les parcours humains, la transparence publique et le contrôle permanent des résultats.⁵**Doctrine LPE : Le ministère n°1 est le gardien financier de l'axiome LPE :**

Aucune richesse durable ne peut être légitime si elle ne repose pas d'abord sur une utilité réelle. Le capital doit venir après l'utilité. Jamais avant.

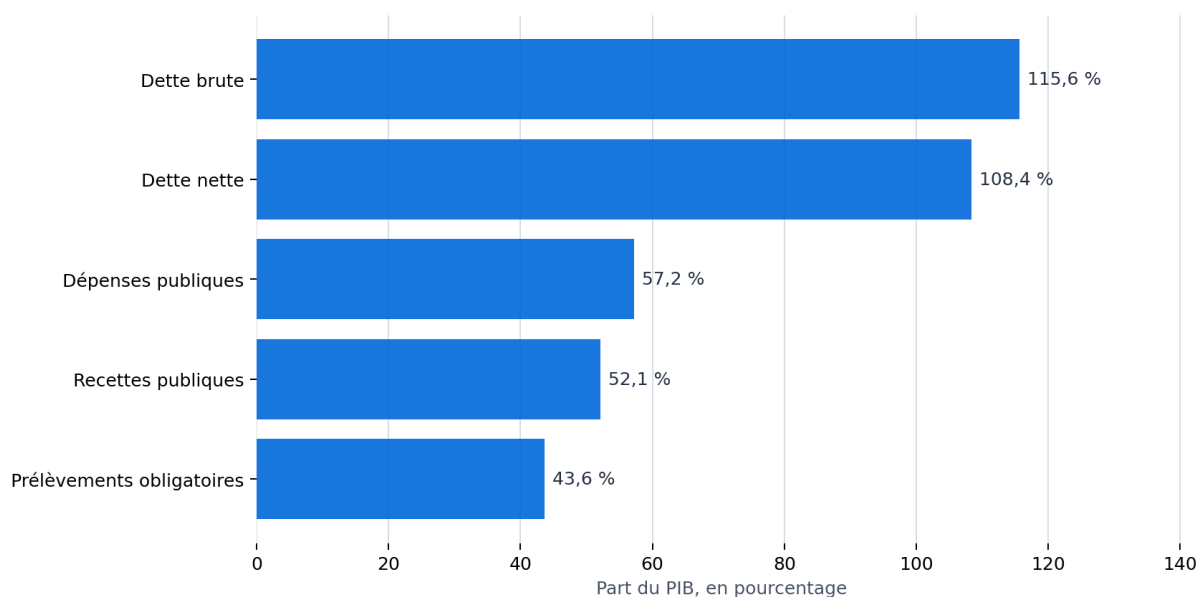
Le Budget LPE ne promet pas.

Il compte, chiffre, trie, coupe, réoriente, investit, contrôle, corrige et publie.

Il ne sert pas à dire non au peuple.

Il sert à dire non :

- au mensonge budgétaire ;

Repères macroéconomiques cités dans le V4

Source : 01.BUDGET V4, p. 5 — données INSEE citées dans le document.

⁴ Instrument public d'investissement destiné à financer des actifs réels, des filières stratégiques et la souveraineté productive.⁵ Crédit orienté vers un actif productif, une infrastructure, une compétence ou une capacité nationale durable.

- au gaspillage ;
- à la rente bloquante ;
- à la dette morte ;
- au crédit improductif ;
- aux promesses sans financement ;
- aux discriminations tolérées ;
- à l'argent public qui nourrit le désordre.

Doctrine propriétaire : LPE ne confond jamais propriété et rente.

La propriété utile est protégée :

- résidence principale ;
- patrimoine familial ;
- petit propriétaire de bonne foi ;
- propriétaire accédant récent ;
- logement entretenu ;
- transmission productive ;
- bien financé par le travail d'une vie.

La rente bloquante est corrigée :

- vacance organisée ;
- multi-détention spéculative ;
- logement vital transformé en rente permanente ;
- bien largement amorti qui continue de capter sans participer à la reconstruction nationale ;
- captation touristique excessive ;
- patrimoine dormant nuisible à l'intérêt général.

Slogan :

Impôt clair, crédit utile, France reconstruite.

Formule centrale :

Chaque ministère produit une dépense, une recette, une économie, une valeur, une prévention ou une souveraineté. Le Budget doit tout relier, tout mesurer et empêcher que l'argent public finance le désordre.

Formule politique :

La France n'est pas pauvre. Elle est mal orientée.

Formule propriétaire :

On ne vient pas prendre la maison de celui qui a travaillé toute sa vie. On vient empêcher qu'un système de rente bloque la vie de ceux qui travaillent aujourd'hui et de nos enfants demain.

2. PREUVES D'ENTRÉE — VERSION CHIFFRÉE

La France ne part pas d'un ressenti.

Elle part d'un diagnostic vérifiable.

En 2024, le déficit public atteint environ 5,8 % du PIB. En 2025, il recule à 5,1 % du PIB, mais la dette publique atteint 3 460,5 Md€ fin 2025, soit 115,6 % du PIB. La dette nette atteint 108,4 % du PIB. Les dépenses publiques représentent 57,2 % du PIB, les recettes publiques 52,1 % et les prélèvements obligatoires 43,6 % selon l'INSEE.

Au T2 2025, la dette publique était déjà de 3 416,3 Md€, soit 115,6 % du PIB, avec une dette nette de 3 171,5 Md€ selon l'INSEE. Cette donnée reste utile comme point de diagnostic intermédiaire.

La dette négociable de l'État atteint 2 830,1 Md€ au 31 mai 2026 selon l'Agence France Trésor. Le besoin de financement de l'État pour 2026 est évalué à 305,7 Md€ dans le PLF 2026 publié sur budget.gouv.fr.

Ces chiffres imposent une vérité :

La France ne peut plus financer durablement le fonctionnement permanent, la rente, les intérêts, les importations subies et les dépenses sans retour par de la dette sans reconstruction productive.

Le problème français n'est donc pas seulement de savoir si l'État dépense trop ou pas assez.

Le problème est de savoir :

- ce que la dépense produit ;
- ce qu'elle évite ;
- ce qu'elle répare ;
- ce qu'elle bloque ;
- ce qu'elle transmet ;
- quelle dépendance elle réduit ;
- quelle rente elle corrige ;
- quelle discrimination elle empêche ;
- quel actif elle crée.

La France possède pourtant une force patrimoniale considérable.

Début 2021, la moitié des ménages disposent d'un patrimoine brut supérieur à 177 200 €. Le patrimoine brut moyen atteint 317 100 €. Les 10 % les mieux dotés possèdent plus de 716 300 €, les 5 % plus de 1 034 600 €. L'immobilier représente 62 % du patrimoine brut des ménages selon l'INSEE.

Ces chiffres ne doivent pas servir à faire peur aux propriétaires.

Ils servent à comprendre l'ordre réel des flux.

Une partie des Français a beaucoup sacrifié pour acheter un bien, parfois avec de lourds emprunts, parfois après toute une vie de travail.

Ceux-là doivent être protégés.

Mais une autre partie de la richesse patrimoniale s'est concentrée, s'est valorisée par la hausse immobilière, et bloque l'accès au logement des jeunes, des familles et des travailleurs.

La France a aussi une fracture territoriale budgétaire.

La dotation globale de fonctionnement représente 27,4 Md€ en 2026, principal transfert financier de l'État vers les collectivités territoriales selon le portail des collectivités locales.

Les départements sont particulièrement exposés.

Ils portent des charges sociales rigides et dynamiques :

- dépendance ;
- handicap ;
- ASE ;
- familles fragiles ;
- ruralité ;
- routes ;
- collèges ;
- solidarités.

Mais leurs recettes restent en partie dépendantes de ressources volatiles comme les DMTO, liées au marché immobilier.

On ne finance pas la dépendance, l'ASE, le handicap et la ruralité avec la météo du marché immobilier.

Les transports montrent aussi le problème budgétaire général.

Les ménages dépensent environ 194,3 Md€ pour le transport en 2024 hors assurance. Les transports intérieurs émettent environ 124,9 MtCO₂e. Le transport intérieur terrestre de marchandises représente 344 milliards de tonnes-kilomètres, avec une part routière de 89 %, ferroviaire de 9 % et fluviale de 2 %, selon le SDES.

Le Budget doit donc financer les mobilités utiles non comme un confort, mais comme un investissement dans :

- le pouvoir d'achat ;
- l'emploi ;
- l'écologie réelle ;
- la santé ;
- la logistique ;
- la cohésion nationale.

La jeunesse et la prévention montrent enfin que la France dépense déjà beaucoup sans toujours garantir un chemin.

La base LPE retient environ :

- 53 Md€ de dépenses publiques liées aux politiques jeunesse 15-25 ans ;
- 7,3 Md€ pour l'emploi des jeunes ;
- 4,4 Md€ d'APL versées aux jeunes ;
- 1,2 Md€ pour les jeunes majeurs de l'ASE ;
- 15,8 Md€ de dépense publique sportive ;
- 3,5 Md€ pour l'éducation artistique et culturelle ;
- plus de 100 M€ pour la Journée Défense et Citoyenneté.

Ces masses ne prouvent pas seulement que l'État dépense.

Elles prouvent que la dépense doit devenir :

- un parcours ;
- un résultat ;
- une prévention ;
- un coût futur évité.

Conclusion chiffrée :

La France a une dette lourde, une dépense publique élevée, un patrimoine considérable, des collectivités sous tension, une rente immobilière bloquante, des flux mal orientés, des actifs dormants, des coûts contraints élevés, des politiques préventives dispersées et des discriminations encore trop peu traitées comme des ruptures nationales.

Formule :

La France a laissé dormir sa force pendant qu'elle empruntait pour compenser son propre affaiblissement. LPE remet cette force en mouvement.

3. AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, le budget public est trop souvent lu comme une colonne de dépenses.

LPE le lit comme une carte des flux.

Une carte des flux n'est pas un slogan.

C'est un outil d'audit national.

Elle répond à neuf questions :

- qui paie ?
- qui reçoit ?
- où va l'argent ?
- quel actif est créé ?
- quelle rente est corrigée ?
- quelle dépendance recule ?
- quelle discrimination est empêchée ?
- quelle dépense future est évitée ?
- quel résultat est publié ?

Aujourd'hui, l'État paie beaucoup parce qu'il intervient trop tard.

Il paie des aides au logement parce que le logement est devenu trop cher.

Il paie du social parce que le travail, la famille, l'école, le logement, la santé et la production ont été désorganisés.

Il paie de la dette parce que le fonctionnement permanent a remplacé l'investissement utile.

Il paie des importations parce que l'industrie, l'agriculture, la mer et la transformation locale ont été affaiblies.

Il paie des déchets parce que le réemploi, la réparation et les mines urbaines n'ont pas été organisés.

Il paie des retraites sous tension alors que patrimoine, logement, tourisme et rente immobilière peuvent contribuer davantage.

Il paie la vie chère ultramarine parce que les Outre-mer n'ont pas été assez équipés pour produire, transformer, stocker, transporter et vendre localement.

Il paie aussi les ruptures de jeunesse parce que l'orientation, le logement, la mobilité, la santé mentale, le sport, la culture, l'accès aux droits, la fiscalité citoyenne, la justice des jeunes et la prévention ne sont pas organisés comme un parcours.

Il paie enfin le coût invisible de la discrimination : talents perdus, confiance brisée, familles humiliées, accès au travail bloqué, logement refusé, crédit empêché, stage refusé, promotion impossible, citoyen découragé.

Un jeune sans solution coûte plus cher demain qu'un jeune accompagné aujourd'hui.

Un décrochage coûte plus cher qu'un suivi.

Une addiction installée coûte plus cher qu'une prévention.

Une récidive coûte plus cher qu'une continuité éducative.

Une année universitaire perdue coûte plus cher qu'une orientation réelle.

Une mobilité impossible coûte plus cher qu'un transport utile.

Une sortie sèche de l'ASE coûte plus cher qu'un accompagnement jusqu'à l'autonomie.

Une discrimination tolérée coûte plus cher qu'une sanction immédiate.

La dépense la moins coûteuse est souvent celle qui évite une dépense future.

Formule :

On ne peut pas réparer un pays dont les flux sont invisibles. LPE rend les flux visibles pour pouvoir les remettre dans l'ordre.

4. CE QUI A ÉTÉ FAIT JUSQU'ICI

La France a empilé :

- taxes ;
- niches ;
- taux réduits ;
- dotations ;
- crédits d'impôt ;
- exonérations ;
- guichets ;
- agences ;
- compensations ;
- dispositifs temporaires devenus permanents ;
- avantages ;
- régimes particuliers ;
- aides croisées ;
- circuits illisibles.

Elle a souvent compensé au lieu de reconstruire.

Compenser, c'est payer les conséquences sans traiter la cause.

Reconstruire, c'est corriger la cause pour réduire la dépense future.

La France a financé des aides au logement sans casser assez fortement la rente du logement.

Elle a financé des aides à l'emploi sans reconstruire assez fortement l'organisation productive.

Elle a financé des aides aux entreprises sans exiger assez de production réelle, d'emplois, d'export, d'industrialisation ou de retour national.

Elle a financé des politiques de la ville sans mesurer assez clairement les résultats.

Elle a financé la recherche sans exiger assez souvent la transformation vers brevet, prototype, outil, usine, médicament, logiciel, machine ou souveraineté.

Elle a aussi financé des politiques jeunesse en morceaux :

- orientation ;
- emploi ;
- logement ;
- sport ;
- santé ;
- culture ;
- citoyenneté ;
- justice ;
- ASE ;
- mobilité.

Les dispositifs existent.

Les budgets existent.

Les acteurs existent.

Mais le jeune peut encore disparaître entre plusieurs guichets.

LPE ne nie pas les protections vitales.

La santé doit être protégée.

L'école doit être protégée.

La justice doit être renforcée.

L'armée doit être modernisée.

Les retraites modestes doivent être sécurisées.

La dépendance doit être dignement prise en charge.

Les familles doivent être soutenues.

Les Outre-mer doivent être rattrapés.

Les QPV doivent être relevés.

La jeunesse doit être structurée.

Les discriminations doivent être immédiatement sanctionnées.

Mais les doublons, faux frais, rentes publiques excessives, agences inutiles, fraudes, aides captées, avantages injustifiés, dépenses sans preuve, crédits improductifs et discriminations tolérées ne peuvent plus être protégés par la confusion.

Formule :

On ne baisse pas les fonctions vitales. On supprime ce qui les empêche d'être financées correctement.

5. CE QUE NOUS CHANGEONS

Le Budget LPE devient le ministère :

- des flux nationaux ;
- de l'actif national total ;
- du crédit vivant ;
- de l'investissement préventif ;⁶
- de la preuve financière ;
- de la correction anti-rente ;
- de la sanction anti-discrimination ;
- de la transparence civique.

Il ne demande plus seulement :

Combien cela coûte ?

Il demande :

- qu'est-ce que cela produit ?
- qu'est-ce que cela évite ?
- qui paie ?
- qui gagne ?
- qui contrôle ?
- où va la valeur ?
- quelle rente est corrigée ?
- quelle dépendance recule ?
- quelle discrimination est empêchée ?
- quelle dépense future est évitée ?
- quelle souveraineté augmente ?
- quel retour à 5 ans et 10 ans ?
- quelle rupture humaine est évitée ?

⁶ Dépense engagée en amont pour éviter une rupture humaine, sociale, sanitaire ou productive plus coûteuse à l'avenir.

La doctrine repose sur une distinction absolue :

Dette morte / crédit vivant / investissement préventif / sanction réparatrice.

La dette morte finance :

- fonctionnement permanent ;
- rente ;
- intérêts ;
- importations subies ;
- dépenses sans retour ;
- dispositifs sans preuve.

Le crédit vivant finance les actifs réels :

- logements ;
- usines ;
- ports ;
- écoles ;
- hôpitaux ;
- agriculture ;
- mer ;
- énergie ;
- numérique ;
- recyclage ;
- patrimoine ;
- formation ;
- export ;
- santé ;
- réemploi ;
- infrastructures.

L'investissement préventif finance ce qui évite une rupture future :

- décrochage ;
- chômage durable ;
- addiction ;
- obésité ;
- récidive ;
- sortie sèche de l'ASE ;
- santé mentale dégradée ;
- isolement rural ;
- illettrisme ;
- absence de logement ;
- absence de mobilité ;
- orientation subie ;
- perte de compétence ;
- discrimination répétée.

La sanction réparatrice finance la restauration de la dignité atteinte :

- réparation de la victime ;
- suspension des aides publiques ;
- remboursement des aides captées ;
- contrôle renforcé ;
- exclusion temporaire des marchés publics ;

- publication statistique ;
- correction du système fautif.

Une dépense préventive n'est validée que si elle identifie :

- un public ;
- un coût initial ;
- un coût futur évité ;
- un indicateur ;
- un responsable ;
- une durée ;
- une clause de correction.

Formule :

Dette pour survivre : non. Crédit pour reconstruire : oui. Dépense qui prévient une rupture : oui, si elle est mesurée. Discrimination financée par l'argent public : jamais.

LPE change aussi la relation à la propriété.

La propriété reste un droit.

La résidence principale est protégée.

Le petit propriétaire de bonne foi est protégé.

Le patrimoine familial utile est respecté.

La transmission productive est encouragée.

Mais lorsque le logement, le patrimoine, le tourisme ou la vacance deviennent des instruments de captation, de blocage, de spéculation ou de rente permanente sur un besoin vital, la Nation a le droit d'organiser une contribution raisonnable, progressive, juridiquement encadrée et orientée vers l'intérêt général.

Formule :

La propriété reste un droit. Mais lorsqu'un bien vital bloque l'intérêt général, il doit participer à la reconstruction nationale.

LPE change enfin la logique anti-inflation.

Il ne combat pas seulement l'inflation par le refroidissement de l'économie, les taux et la compression du peuple.

Il combat les moteurs structurels de l'inflation subie :

- logement cher ;
- énergie chère ;
- alimentation importée ;
- rareté organisée ;
- marges abusives ;
- manque de production ;
- dépendance extérieure ;
- coûts logistiques ;
- plateformes captatrices ;
- rentes immobilières.

Formule :

Nous ne voulons pas refroidir le peuple pour calmer les prix. Nous voulons augmenter la production réelle pour faire baisser la pression sur les prix.

6. CADRAGE ET AUTORITÉ

Le ministère repose sur six blocs de pilotage.

Premier bloc : recettes lisibles.

TVA territorialisée progressive, protection du panier vital, fiscalité anti-rente, contributions des plateformes, flux logement-retraites, flux patrimoine-retraites, flux tourisme-retraites, récupération des fraudes et réduction des niches improductives.

Deuxième bloc : dépenses utiles.

Distinction entre dépenses vitales, dépenses préventives, dépenses productives, dépenses de souveraineté et dépenses improductives à supprimer, fusionner, réorienter ou corriger.

Troisième bloc : investissement national.

Fonds Productif souverain, crédit national productif, actifs réels, infrastructures, industrie, agriculture, mer, logement, santé, éducation, R&D industrialisable, Outre-mer, QPV et réemploi.

Quatrième bloc : investissement préventif.

Jeunesse, petite enfance, orientation, sport-santé, santé mentale, addictions, décrochage, ASE, logement jeune, mobilité, justice des jeunes, culture, citoyenneté, prévention santé, dépendance et handicap.

Cinquième bloc : discrimination zéro.

Clause anti-discrimination sur tout euro public, tout marché public, toute aide publique, tout organisme financé, tout service public, toute autorité publique et tout opérateur privé recevant une mission ou un financement public.

Sixième bloc : preuve et contrôle.

Carte des flux, simulateurs, tableau de bord public, droit d'alerte, audits, clauses de correction, indicateurs, compatibilité constitutionnelle et européenne.

Les treize piliers opérationnels sont :

1. lisibilité fiscale ; 2. territorialisation de la richesse ; 3. crédit national productif ; 4. réduction de la dépense improductive ; 5. réorientation anti-rente ; 6. convergence territoriale ; 7. protection des familles fragiles ; 8. export et balance commerciale ; 9. R&D industrialisable ; 10. écoconditionnalité productive ; 11. budget circulaire ; 12. prévention budgétaire ; 13. discrimination zéro.

Ces piliers sont ramenés à quatre priorités politiques lisibles :

Priorité 1 : rendre les flux visibles.

Chaque euro public doit pouvoir être suivi :

- source ;
- destination ;
- responsable ;
- résultat ;
- correction.

Priorité 2 : couper l'improductif sans toucher au vital.

Santé, école, justice, sécurité, armée, dépendance, retraites modestes, enfance, Outre-mer, QPV et jeunesse sont protégés.

Les doublons, fraudes, dépenses sans preuve, aides captées et crédits improductifs sont audités et corrigés.

Priorité 3 : financer les actifs réels et les parcours humains.

Le Fonds Productif et le crédit vivant financent ce qui produit, protège, prévient, réduit une dépendance ou crée une souveraineté mesurable.

Priorité 4 : interdire l'humiliation financée.

Aucun acteur recevant de l'argent public ne doit pouvoir discriminer sans sanction immédiate, aggravée, réparatrice et traçable.

Aucune mesure n'est validée sans :

- coût initial ;
- source de financement ;
- calendrier ;
- retour attendu ;
- risque juridique ;
- risque social ;
- effet territorial ;
- indicateur mesurable ;
- ministère responsable ;
- ministères associés ;
- clause Outre-mer ;
- clause QPV ;
- clause familles fragiles ;
- clause jeunesse ;
- clause export ;
- clause R&D ;
- clause écologique ;
- clause retraite ;
- clause réemploi ;
- clause anti-captation ;
- clause anti-discrimination ;
- clause européenne ;
- clause de sortie.

Règle anti-promesse :

Chaque grande mesure doit être présentée en cinq lignes publiques :

1. recettes ; 2. dépenses ; 3. économies ; 4. investissements ; 5. effet dette / dépendance / coût futur.

Formule :

Le Budget ne bloque pas pour bloquer. Il verrouille pour empêcher les promesses creuses.

7. COMPÉTENCES TERRITORIALES

L'État décide les règles nationales :

- fiscalité ;
- TVA ;
- Fonds Productif ;
- crédit productif ;
- lutte anti-rente ;
- protection de la résidence principale ;
- retraites ;

- convergence Outre-mer ;
- QPV ;
- soutien aux familles monoparentales ;
- jeunesse ;
- export ;
- R&D ;
- écoconditionnalité ;
- anti-discrimination ;
- fiscalité logement-retraites ;
- trajectoire de dépense publique.

L'État contrôle :

- affectation des recettes ;
- usage du crédit ;
- fraudes ;
- dépenses publiques ;
- résultats ;
- tableaux de bord ;
- aides ;
- retours territoriaux ;
- contribution des rentes ;
- discriminations liées à l'argent public ;
- exécution des ministères.

La région planifie :

- filières industrielles ;
- export ;
- formation ;
- énergie ;
- infrastructures ;
- ports ;
- R&D ;
- patrimoine ;
- tourisme ;
- recyclage ;
- réindustrialisation ;
- lycées ;
- transports régionaux ;
- orientation ;
- flux régionaux.

Le département coordonne :

- dépendance ;
- retraites ;
- Campus-Dignité ;
- routes ;
- familles fragiles ;
- handicap ;
- solidarités ;
- communes rurales ;
- maillage social ;

- ASE ;
- jeunes majeurs vulnérables.

La commune identifie :

- logements vacants ;
- locaux vacants ;
- commerces à sauver ;
- familles fragiles ;
- QPV ;
- foncier utile ;
- bâtiments dormants ;
- besoins réels ;
- dépenses locales inutiles ;
- discriminations de proximité ;
- jeunes sans solution ;
- ruptures de proximité.

Les Outre-mer disposent d'un cadrage spécifique.

Chaque territoire ultramarin doit avoir un plan de rattrapage :

- productif ;
- maritime ;
- sanitaire ;
- énergétique ;
- alimentaire ;
- touristique ;
- numérique ;
- portuaire ;
- sportif ;
- éducatif ;
- de formation ;
- anti-discrimination.

La TVA territorialisée n'est pas un partage de gâteau administratif.

Elle est une affectation nationale lisible liée à des compétences, à des objectifs et à des indicateurs.

Pour éviter que la TVA territorialisée avantage seulement les territoires déjà riches, LPE prévoit une péréquation en trois étages.

1. Socle vital garanti.

Chaque commune, département et région conserve une capacité minimale pour assurer les missions essentielles.

2. Bonus d'activité réelle.

Les territoires qui remettent en circulation des logements, relancent des commerces, créent de la production, réhabilitent des friches, développent l'export, améliorent l'insertion des jeunes, sanctionnent les discriminations ou réduisent une dépendance reçoivent un retour visible.

3. Fonds de convergence transitoire.

Les territoires ruraux, industriels sinistrés, ultramarins, QPV ou fragilisés disposent d'un mécanisme de rattrapage conditionné à des projets mesurables.

Formule :

La TVA territorialisée ne doit pas récompenser seulement les territoires déjà riches. Elle doit rendre visibles les responsabilités, garantir un socle vital partout et récompenser la reconstruction réelle.

8. ARCHITECTURE PUBLIC / PRIVÉ / MUTUALISÉ / CAPITALISÉ

Le public garantit.

Le privé produit.

Le mutualisé protège.

Le capitalisé reconstruit.

Le préventif évite les ruptures.

Le correctif sanctionne les discriminations.

Le Budget LPE distingue l'État vital de l'État improductif.

On ne baisse pas :

- santé vitale ;
- école essentielle ;
- justice nécessaire ;
- armée souveraine ;
- sécurité ;
- dignité des anciens ;
- protection des plus fragiles ;
- rattrapage des Outre-mer ;
- reconstruction des QPV ;
- protection des familles monoparentales ;
- parcours fondamentaux de la jeunesse ;
- lutte anti-discrimination.

On baisse ce qui :

- ne sert plus ;
- doublonne ;
- ralentit ;
- fraude ;
- rente ;
- capte ;
- discrimine ;
- coûte sans produire ;
- coûte sans protéger ;
- coûte sans prévenir.

Une dépense est improductive lorsqu'elle présente plusieurs critères :

- absence de résultat mesurable ;

- doublon avec une autre structure ;
- coût disproportionné par rapport au service rendu ;
- absence de responsable identifié ;
- absence de retour économique, social, territorial ou écologique ;
- captation par un acteur sans bénéfice national ;
- maintien par habitude plutôt que par utilité ;
- absence de publication ;
- impossibilité d'évaluation ;
- absence de correction malgré échec constaté ;
- maintien d'un acteur discriminant malgré alerte ou condamnation.

Le Fonds Productif ne doit pas devenir une banque publique de prestige.

Il doit devenir l'outil qui transforme TVA, épargne, crédit et commande publique en actifs réels.

Enveloppe de référence :

- scénario central : 60 à 100 Md€ sur 5 ans ;
- scénario offensif : possible au-delà uniquement après audit, avec actifs réels, plafonds ministériels, test inflation, test juridique et publication.

Actifs prioritaires :

- logements passifs ;
- HLM amortis transférables sous clause anti-spéculation ;
- ports froids ;
- algoculture ;
- aquaculture contrôlée ;
- industrie française ;
- fret ferroviaire ;
- énergies ;
- bâtiments publics réhabilités ;
- centres anciens ;
- Maisons du Réemploi ;
- prisons-centres de tri ;
- Campus-Dignité ;
- Halles Nourricières ;
- santé territoriale ;
- formation ;
- numérique souverain ;
- PME exportatrices ;
- R&D industrialisable ;
- Outre-mer productifs ;
- infrastructures jeunesse ;
- internats ;
- résidences de formation ;
- équipements sportifs de proximité ;
- gares-hubs ;
- minibus territoriaux.

Règle de validation :

Chaque projet financé doit produire une preuve nationale :

- actif ;

- emploi ;
- économie ;
- production ;
- souveraineté ;
- transition ;
- transmission ;
- baisse de dépendance ;
- rupture évitée ;
- non-discrimination garantie.

Règle anti-rente :

Aucun financement public ne doit nourrir une rente sans retour national.

Aucun crédit vivant ne doit financer une captation privée.

Aucun actif vital ne doit rester bloqué si son blocage nuit gravement à l'intérêt général.

Règle anti-discrimination :

Aucun financement public ne doit nourrir une discrimination.

Aucun acteur discriminant ne doit recevoir l'argent du peuple comme si rien ne s'était passé.

Formule :

LPE ne finance pas des intentions. LPE finance des preuves.

9. RESPONSABILITÉ CITOYENNE

Le citoyen doit pouvoir voir où va l'argent.

Il doit comprendre :

- ce qu'il paie ;
- ce qui revient à sa commune ;
- ce qui revient à son département ;
- ce qui revient à sa région ;
- ce qui va à l'État ;
- ce qui va au Fonds Productif ;
- ce qui finance les retraites ;
- ce qui finance les anciens ;
- ce qui finance les Outre-mer ;
- ce qui finance les QPV ;
- ce qui finance le logement ;
- ce qui finance le réemploi ;
- ce qui finance la mer ;
- ce qui finance la santé ;
- ce qui finance la jeunesse ;
- ce qui finance l'avenir ;
- ce qui sanctionne les discriminations.

C'est la fin de l'impôt invisible.

L'impôt est accepté lorsqu'il devient compréhensible.

Formule citoyenne :

Voilà ce que j'ai payé. Voilà ce qui revient à mon territoire. Voilà ce qui finance le pays. Voilà ce qui reconstruit l'avenir.

Le citoyen dispose aussi d'un droit d'alerte budgétaire.

Il peut signaler :

- doublon ;
- fraude ;
- dépense inutile ;
- aide captée ;
- non-exécution ;
- rente abusive ;
- marché public douteux ;
- projet sans résultat ;
- retard anormal ;
- surcoût injustifié ;
- discrimination ;
- jeune sans solution ;
- territoire abandonné ;
- rupture de parcours.

Une plateforme nationale reçoit les alertes.

Chaque alerte reçoit :

- accusé de réception ;
- classement par gravité ;
- instruction par service compétent ;
- protection du lanceur d'alerte si nécessaire ;
- publication statistique anonymisée ;
- réponse dans un délai défini.

Le droit d'alerte budgétaire devient aussi un droit d'alerte de parcours et de dignité.

Lorsqu'un jeune est sans solution, lorsqu'un ancien est sans accompagnement, lorsqu'une famille est bloquée, lorsqu'un territoire n'exécute pas, lorsqu'une discrimination est signalée, le citoyen doit pouvoir rallumer la lumière.

Formule :

Quand l'argent public se perd, le citoyen doit pouvoir rallumer la lumière.

10. BASE JURIDIQUE

Les textes sont regroupés en six blocs.

Bloc 1 — Clarté et contrôle :

- loi de simplification fiscale ;
- loi de transparence de l'argent public ;
- loi anti-doublons ;
- loi anti-fraude ;
- loi droit d'alerte budgétaire.

Bloc 2 — Force productive :

- loi Fonds Productif souverain ;
- loi crédit national productif ;
- loi TVA territorialisée ;
- loi écoconditionnalité ;
- loi export / R&D productive.

Bloc 3 — Protection sociale et anti-rente :

- loi logement-retraites ;
- loi Fonds Patrimoine-Retraites ;
- loi protection résidence principale ;
- loi anti-cumuls abusifs ;
- loi soutien familles monoparentales.

Bloc 4 — Convergence nationale :

- loi Outre-mer productifs ;
- loi QPV productifs ;
- loi prisons-centres de tri ;
- loi patrimoine et tourisme-retraites ;
- loi mer et ports froids.

Bloc 5 — Investissement préventif :

- loi parcours jeunesse ;
- loi droit à une solution 15-21 ans ;
- loi continuité ASE ;
- loi prévention addictions ;
- loi sport-santé jeunesse ;
- loi éducation fiscale et civique ;
- loi continuité éducative 16-25 ans pour les publics fragiles.

Bloc 6 — Discrimination zéro :

- clause anti-discrimination sur aides publiques ;
- clause anti-discrimination sur marchés publics ;
- contrôle renforcé des organismes financés ;
- suspension des aides en cas de discrimination établie ;
- remboursement possible des aides ;
- réparation obligatoire de la victime ;
- exclusion temporaire des marchés publics ;
- publication statistique ;
- transmission judiciaire si nécessaire.

La doctrine juridique est claire :

L'État peut réorienter l'argent public, lutter contre la fraude, protéger les fonctions vitales, corriger les fractures territoriales, conditionner les aides publiques, encadrer les rentes excessives, soutenir la production réelle, financer la prévention et sanctionner les discriminations.

Mais il doit le faire avec :

- clarté ;
- proportionnalité ;

- critères objectifs ;
- recours possibles ;
- protection des droits fondamentaux ;
- protection de la propriété utile ;
- sécurité juridique ;
- compatibilité européenne anticipée.

La correction de la rente ne peut jamais devenir une spoliation générale.

Toute mesure anti-rente doit respecter cinq garde-fous :

1. critère objectif ; 2. progressivité ; 3. proportionnalité ; 4. recours possible ; 5. protection explicite des propriétaires de bonne foi.

Sont protégés :

- résidence principale ;
- petit propriétaire non spéculatif ;
- propriétaire accédant récent ;
- patrimoine familial utile ;
- transmission productive ;
- logement entretenu ;
- bien financé par le travail d'une vie.

La cible n'est pas la propriété.

La cible est la rente bloquante sur besoin vital.

Toute mesure anti-discrimination doit respecter cinq garde-fous :

1. constat ou faisceau d'indices sérieux ; 2. instruction rapide ; 3. contradictoire ; 4. réparation de la victime ; 5. sanction proportionnée, aggravée et dissuasive.

Chaque mesure fiscale, budgétaire ou financière passe par une cellule de compatibilité constitutionnelle et européenne dès sa conception.

Cette cellule vérifie :

- égalité devant l'impôt ;
- droit de propriété ;
- liberté d'entreprendre ;
- principe de non-discrimination ;
- proportionnalité ;
- recours ;
- aides d'État ;
- concurrence ;
- marché intérieur ;
- compatibilité TVA ;
- soutenabilité dette/déficit ;
- besoin de notification européenne ;
- risques contentieux ;
- durée limitée ;
- critères objectifs ;
- publication des bénéficiaires.

Chaque mesure exposée au droit européen reçoit trois versions.

Version A — application nationale directe.

Utilisée lorsque la mesure est juridiquement possible sans notification lourde.

Version B — application notifiée ou négociée.

Utilisée lorsque la mesure exige un échange préalable avec les institutions européennes.

Version C — mécanisme de repli.

Utilisé si la version A ou B est bloquée.

Le repli peut prendre la forme :

- d'un crédit d'impôt productif conditionné ;
- d'un amortissement accéléré ;
- d'une aide à l'investissement ;
- d'une commande publique ;
- d'un contrat de long terme ;
- d'un soutien R&D ;
- d'un fonds de garantie ;
- d'un dispositif territorial compatible.

Formule :

LPE ne met jamais une mesure vitale sur un seul levier juridique. Chaque mesure stratégique a une voie directe, une voie négociée et une voie de repli.

11. MOYENS ET MÉTIERS

Métiers nécessaires :

- fiscalistes publics ;
- juristes budgétaires ;
- analystes macroéconomiques ;
- contrôleurs financiers ;
- experts dette publique ;
- auditeurs publics ;
- data analysts ;
- experts antifraude ;
- magistrats financiers ;
- agents DGFIP ;
- experts collectivités ;
- ingénieurs de financement productif ;
- économistes territoriaux ;
- experts Outre-mer ;
- experts QPV ;
- experts export ;
- experts R&D ;
- experts écoconditionnalité ;
- experts patrimoine-tourisme ;
- experts logement-retraites ;
- experts réemploi ;
- experts mer et ports ;
- experts prisons productives ;
- experts simulateurs ;
- experts droit européen ;
- experts financement de long terme ;
- experts inflation et prix ;
- experts discrimination ;

- juristes droits fondamentaux ;
- médiateurs de réparation ;
- auditeurs anti-discrimination.

Métiers ajoutés pour l'investissement préventif :

- évaluateurs de politiques jeunesse ;
- économistes de la prévention ;
- experts décrochage ;
- experts orientation ;
- experts sport-santé ;
- experts santé mentale ;
- experts addictions ;
- experts ASE ;
- experts mobilité rurale ;
- experts logement jeune ;
- experts justice des jeunes ;
- experts données sociales ;
- experts coût évité ;
- experts parcours 15-21 ans.

Bouclier RH :

Aucun agent utile n'est sacrifié.

On supprime les circuits inutiles, pas les compétences nécessaires.

Trois voies sont ouvertes :

- formation continue ;
- mobilité interne ;
- reconversion vers contrôle, données, antifraude, accompagnement territorial, audit, simplification, simulateurs, suivi des projets et contrôle anti-discrimination.

Chaque suppression de structure redondante doit préciser :

- missions conservées ;
- agents réaffectés ;
- compétences utiles ;
- économies attendues ;
- amélioration de service.

Formule :

On supprime les labyrinthes, pas les serviteurs utiles de l'État.

12. PLAN DES 100 JOURS

Les 100 jours ne doivent pas promettre de tout résoudre.

Ils doivent prouver que la méthode existe.

Acte 1 — rendre les flux visibles.

Création du tableau de bord public provisoire, publication de la première liste de données nécessaires, lancement de la carte des flux nationaux et ouverture du simulateur Budget V1.

Acte 2 — bloquer les nouvelles dépenses sans preuve.

Gel des dépenses nouvelles non vitales, audit des doublons, niches, aides, agences, crédits d'impôt, marchés publics et dépenses sans résultat mesurable.

Acte 3 — préparer les outils de reconstruction.

Cadrage du Fonds Productif souverain, de la TVA territorialisée, de la TVA essentielle, du crédit vivant, du Fonds Patrimoine-Retraites et des premières clauses juridiques européennes.

Acte 4 — ouvrir la matrice de prévention.

Recensement des dépenses jeunesse, santé préventive, orientation, décrochage, sport, culture, ASE, logement jeune, mobilité, addictions, justice des jeunes et Outre-mer.

Identification des ruptures coûteuses.

Préparation du simulateur coût évité.

Acte 5 — installer discrimination zéro.

Création de la clause anti-discrimination sur l'argent public, les marchés publics et les opérateurs financés.

Création d'un circuit d'alerte rapide.

Définition des sanctions :

- suspension ;
- remboursement ;
- exclusion temporaire ;
- réparation ;
- contrôle renforcé ;
- transmission judiciaire.

Jours 1 à 30 :

- annonce de la doctrine budgétaire ;
- annonce de la doctrine anti-discrimination ;
- gel des dépenses nouvelles non vitales ;
- audit des faux frais, doublons, agences, avantages injustifiés et dépenses sans preuve ;
- création du tableau de bord public provisoire ;
- lancement du simulateur Budget global ;
- préparation du Fonds Productif ;
- cadrage TVA territorialisée ;
- audit Outre-mer, QPV, familles monoparentales, export, R&D, écologie, patrimoine, logement, jeunesse et mer ;
- installation de la cellule Budget / Justice / Europe ;
- publication de la liste des données nécessaires ;
- publication du premier périmètre du Fonds Productif.

Jours 31 à 60 :

- cadrage du Fonds Productif ;
- cadrage du Fonds Patrimoine-Retraites ;
- cadrage fiscalité logement-retraites ;
- cadrage contribution plateformes / gaspillage ;
- cadrage prisons-centres de tri ;
- cadrage mer / ports froids / Outre-mer productifs ;
- cadrage parcours jeunesse 15-21 ans ;
- cadrage clause anti-discrimination argent public ;
- préparation des clauses de conditionnalité ;
- audit niches fiscales, aides, doublons et crédits d'impôt ;

- définition des indicateurs de maintien de la TVA essentielle ;
- publication des critères dette morte / crédit vivant ;
- publication de la première grille écoconditionnalité.

Jours 61 à 100 :

- dépôt de la loi-cadre ;
- publication de la première carte des flux nationaux ;
- publication des premières économies identifiées ;
- publication des premiers actifs finançables ;
- publication des premiers coûts évités à suivre ;
- validation par les six ministères socles ;
- ouverture du simulateur Budget V1 ;
- lancement du droit d'alerte budgétaire ;
- lancement du droit d'alerte discrimination liée à l'argent public ;
- publication de la doctrine dette morte / crédit vivant ;
- publication de la doctrine anti-inflation par abondance utile ;
- publication de la doctrine d'investissement préventif ;
- publication de la clause de compatibilité européenne ;
- publication du premier calendrier législatif.

Formule opérationnelle :

Compter, couper, réorienter, prévenir, sanctionner, contrôler.

13. EXÉCUTION ANNÉE 1 À 5 + HORIZON 10 ANS

Année 1 : installation.

- création du Fonds Productif souverain ;
- TVA essentielle protégée ;
- TVA territorialisée lancée en phase test ;
- tableau de bord public ;
- premières économies anti-doublons ;
- premiers crédits productifs ;
- premiers flux Outre-mer productifs ;
- premiers flux QPV ;
- premiers soutiens familles monoparentales ;
- premiers cadres logement-retraites et patrimoine-retraites ;
- premiers projets réemploi, mer, ports froids, écologie productive ;
- premiers simulateurs publics ;
- premiers projets refusés pour absence de preuve ;
- première matrice jeunesse / prévention / coûts évités ;
- première clause discrimination zéro sur aides publiques.

Année 2 : montée en puissance.

- montée du crédit productif ;
- activation progressive ILP ;
- déploiement 3J/3J dans les secteurs préparés ;
- Fonds Patrimoine-Retraites opérationnel ;
- fiscalité rente immobilière réorientée vers retraites ;
- contribution plateformes et gaspillage ;
- premiers financements prisons-centres de tri ;

- premiers ports froids financés ;
- premiers projets Outre-mer productifs ;
- premières fusions de dispositifs inutiles ;
- premier simulateur Parcours d'avenir 15-21 ans ;
- premières sanctions budgétaires anti-discrimination publiées statistiquement.

Année 3 : consolidation.

- consolidation TVA ;
- montée du Fonds Productif ;
- évaluation des flux logement-retraites ;
- évaluation tourisme-retraites ;
- évaluation réemploi-industrie ;
- évaluation mer-Outre-mer ;
- premiers résultats export PME ;
- premiers résultats R&D industrialisée ;
- premiers effets sur importations évitées ;
- premiers résultats QPV et familles monoparentales ;
- premières baisses mesurables de certains coûts contraints ;
- premières comparaisons entre dépense préventive et coût évité ;
- contrôle anti-discrimination intégré aux contrats d'objectifs.

Années 4 et 5 : correction.

- réduction plus forte des dépenses improductives ;
- extension des mécanismes efficaces ;
- arrêt ou correction des dispositifs insuffisants ;
- renforcement Fonds Productif ;
- bascule progressive de la dépense de réparation vers l'investissement préventif ;
- mesure publique des retours par ministère ;
- consolidation dette morte / crédit vivant ;
- renforcement de la contribution logement, patrimoine et tourisme aux retraites ;
- exclusion durable des acteurs récidivistes discriminants des financements publics.

Horizon 10 ans :

- État plus léger dans ses circuits inutiles ;
- État plus fort dans ses fonctions vitales ;
- rente réduite ;
- production renforcée ;
- territoires responsabilisés ;
- Outre-mer plus productifs ;
- QPV relevés ;
- familles plus sécurisées ;
- retraites alimentées par logement, patrimoine et tourisme ;
- déchets transformés en matières ;
- mer transformée en puissance alimentaire ;
- recherche transformée en usines ;
- budget transformé en carte des flux nationaux ;
- dette morte réduite ;
- crédit vivant installé ;
- jeunesse mieux orientée ;
- santé préventive renforcée ;
- discrimination moins tolérée, plus vite sanctionnée ;
- France plus capitalisée, souveraine et libre.

14. PREUVE PERMANENTE, RISQUES ET CONTRÔLE

Le contrôle repose sur quatre niveaux.

Premier niveau : contrôle ministériel interne.

Chaque ministère suit ses propres dépenses, recettes, indicateurs et résultats.

Deuxième niveau : contrôle interministériel.

Le Budget et les six ministères socles vérifient cohérence, soutenabilité, légalité et exécution.

Troisième niveau : contrôle indépendant.

Cour des comptes, inspections, autorités compétentes et audits externes.

Quatrième niveau : contrôle citoyen.

Tableau de bord public, open data, droit d'alerte et consultation mensuelle des flux.

Chaque projet financé reçoit :

- responsable ;
- coût initial ;
- financement ;
- calendrier ;
- trois indicateurs minimum ;
- date de revue ;
- clause de correction ;
- clause de sortie ;
- clause anti-discrimination.

Chaque parcours préventif financé reçoit aussi :

- public cible ;
- référent ;
- objectif ;
- indicateur de rupture évitée ;
- coût évité estimable ;
- fréquence de suivi ;
- réponse en cas d'échec.

Chaque acteur public ou privé recevant de l'argent public reçoit :

- obligation de non-discrimination ;
- procédure d'alerte ;
- contrôle en cas de signalement ;
- sanction en cas de discrimination établie ;
- obligation de réparation.

Si le projet échoue, il est :

- corrigé ;
- fusionné ;
- suspendu ;
- réorienté ;
- supprimé.

Indicateurs obligatoires :

- rendement TVA ;
- part territoriale ;

- Fonds Productif ;
- Fonds Patrimoine-Retraites ;
- recettes logement-retraites ;
- recettes tourisme-retraites ;
- dépenses supprimées ;
- fraudes récupérées ;
- crédits productifs ;
- actifs financés ;
- retours par ministère ;
- économies futures estimées ;
- Outre-mer ;
- QPV ;
- familles monoparentales ;
- export PME ;
- R&D industrialisée ;
- matières récupérées ;
- ports froids ;
- logements réhabilités ;
- prisons-centres de tri ;
- projets refusés ;
- projets corrigés ;
- coûts évités ;
- dette ;
- déficit ;
- balance commerciale ;
- inflation logement, énergie, alimentation et panier vital ;
- importations évitées ;
- production nationale créée ;
- discriminations signalées ;
- discriminations instruites ;
- sanctions prononcées ;
- réparations versées.

Indicateurs préventifs obligatoires :

- jeunes sans solution ;
- décrochage 16-18 ;
- réussite et réorientation dans le supérieur ;
- accès au logement jeune ;
- renoncement à entretien pour mobilité ;
- sorties sèches ASE ;
- recours santé mentale ;
- addictions ;
- sport-santé ;
- obésité ultramarine ;
- JDC ;
- illettrisme ;
- jeunes suivis par la justice ;
- récidive ;
- accès culturel ;
- discriminations d'accès à l'emploi, au logement, au crédit, à la formation ou aux services publics.

Risques principaux :

- surpromesse ;
- austérité perçue ;
- spoliation perçue ;
- blocage européen ;
- résistance des rentes ;
- résistance administrative ;
- complexité ;
- captation ;
- favoritisme territorial ;
- conflits juridiques ;
- mauvaise calibration ;
- taxation excessive ;
- méfiance populaire ;
- risque inflationniste si crédit mal calibré ;
- prévention non mesurée ;
- dispositifs jeunesse transformés en communication ;
- sanction anti-discrimination mal instruite ;
- confusion entre sanction forte et sanction juridiquement disproportionnée.

Parades :

- progressivité ;
- simulation publique ;
- données ouvertes ;
- protection des modestes ;
- protection de la résidence principale ;
- protection du petit propriétaire de bonne foi ;
- recours ;
- clauses de révision ;
- audit indépendant ;
- contrôle annuel ;
- distinction claire entre production et rente ;
- crédit uniquement adossé aux actifs ;
- compatibilité européenne anticipée ;
- obligation d'indicateurs de parcours ;
- contradictoire pour les sanctions ;
- réparation des victimes ;
- proportionnalité juridique ;
- aggravation selon autorité, récidive, argent public ou vulnérabilité de la victime.

Formule :

LPE ne crée pas des dispositifs immortels. LPE finance des résultats.

15. DONNÉES — DATA ROOM BUDGET

Le fichier budget_data devra intégrer toutes les données avec un statut clair.

Statuts obligatoires :

- OFFICIELLE_BRUTE : source publique directe.
- CALCULÉE : donnée reconstruite à partir de sources.

- À AUDITER : montant plausible mais non validé.
- PROJECTION_PROGRAMME : hypothèse LPE.
- À ACTUALISER : donnée ancienne à remplacer dès publication plus récente.

Règle :

Une donnée sans statut devient une fragilité politique. LPE ne mélange pas les chiffres officiels, les calculs, les projections et les objectifs.

A. DETTE, DÉFICIT, MACRO-FINANCES

dette_publique_maastricht

Type : OFFICIELLE_BRUTE Référence : 3 460,5 Md€ fin 2025. Usage : trajectoire de soutenabilité.

dette_publique_pib

Type : OFFICIELLE_BRUTE Référence : 115,6 % du PIB fin 2025. Usage : niveau d'alerte macro.

dette_nette_administrations_publicques

Type : OFFICIELLE_BRUTE Référence : 108,4 % du PIB fin 2025. Usage : lecture nette.

dette_publique_t2_2025

Type : OFFICIELLE_BRUTE Référence : 3 416,3 Md€. Usage : diagnostic intermédiaire.

dette_negociable_etat

Type : OFFICIELLE_BRUTE Référence : 2 830,1 Md€ au 31 mai 2026. Usage : stratégie AFT / refinancement.

besoin_financement_etat

Type : OFFICIELLE_BRUTE Référence : 305,7 Md€ en PLF 2026. Usage : calendrier d'émission.

deficit_public_2024

Type : OFFICIELLE_BRUTE Référence : 5,8 % du PIB. Usage : trajectoire déficit.

deficit_public_2025

Type : OFFICIELLE_BRUTE Référence : 5,1 % du PIB. Usage : trajectoire déficit.

B. RECETTES, TVA, TERRITORIALISATION

tva_totale_collectee

Type : OFFICIELLE_BRUTE Usage : base TVA territorialisée.

rendement_1_point_tva

Type : CALCULÉE Usage : simulation Fonds Productif et territoires.

tva_panier_vital

Type : OFFICIELLE_BRUTE / PROJECTION_PROGRAMME Usage : protection produits essentiels.

tva_territorialisee_test

Type : PROJECTION_PROGRAMME Usage : phase test commune / département / région.

perequation_tva

Type : CALCULÉE Usage : protéger territoires pauvres.

C. PATRIMOINE, LOGEMENT, PROPRIÉTÉ

patrimoine_brut_median_menages

Type : OFFICIELLE_BRUTE Référence : 177 200 € début 2021. Usage : actif national privé.

patrimoine_brut_moyen_menages

Type : OFFICIELLE_BRUTE Référence : 317 100 €. Usage : richesse moyenne.

patrimoine_10pc_mieux_dotes

Type : OFFICIELLE_BRUTE Référence : plus de 716 300 €. Usage : concentration patrimoniale.

patrimoine_5pc_mieux_dotes

Type : OFFICIELLE_BRUTE Référence : plus de 1 034 600 €. Usage : concentration haute.

residence_principale_protegee

Type : PROJECTION_PROGRAMME Usage : garde-fou politique et juridique.

rente_bloquante

Type : CALCULÉE Variables : vacance, multi-détention, amortissement, usage locatif, spéculation, taux d'effort locataire, durée de détention. Usage : cible anti-rente.

D. COLLECTIVITÉS, DGF, PÉRÉQUATION

dgf_totale

Type : OFFICIELLE_BRUTE Référence : 27,4 Md€ en 2026. Usage : socle collectivités.

perequation_totale

Type : OFFICIELLE_BRUTE / À ACTUALISER Usage : base constitutionnelle.

dmtto_departements

Type : OFFICIELLE_BRUTE / CALCULÉE Usage : volatilité des recettes.

charges_sociales_departements

Type : OFFICIELLE_BRUTE Usage : dépendance, handicap, ASE, ruralité.

E. FONDS PRODUCTIF, CRÉDIT VIVANT, INVESTISSEMENT

fonds_productif_souverain

Type : PROJECTION_PROGRAMME Montant central : 60 à 100 Md€ sur 5 ans. Usage : actifs réels.

credit_national_productif

Type : PROJECTION_PROGRAMME Usage : prêts / garanties / avances adossées aux actifs.

test_inflation_credit_productif

Type : CALCULÉE Usage : vérifier que le crédit augmente l'offre utile.

test_actif_reel

Type : CALCULÉE Usage : valider logement, usine, port, énergie, santé, formation, réemploi.

F. INVESTISSEMENT PRÉVENTIF

depenses_jeunesse_15_25

Type : OFFICIELLE_BRUTE / À AUDITER Référence LPE : environ 53 Md€. Usage : transformer dépense dispersée en parcours.

emploi_jeunes

Type : OFFICIELLE_BRUTE / À AUDITER Référence LPE : environ 7,3 Md€. Usage : insertion.

apl_jeunes

Type : OFFICIELLE_BRUTE / À AUDITER Référence LPE : environ 4,4 Md€. Usage : logement jeune.

ase_jeunes_majeurs

Type : OFFICIELLE_BRUTE / À AUDITER Référence LPE : environ 1,2 Md€. Usage : continuité ASE.

cout_evite_decrochage

Type : CALCULÉE Usage : investissement préventif.

cout_evite_addiction

Type : CALCULÉE Usage : prévention santé.

cout_evite_recidive

Type : CALCULÉE Usage : justice.

G. DISCRIMINATION ZÉRO

signalements_discrimination_argent_public

Type : OFFICIELLE_BRUTE / À AUDITER Usage : mesurer les alertes.

discriminations_instruites

Type : OFFICIELLE_BRUTE Usage : suivi administratif.

sanctions_discrimination_financement_public

Type : OFFICIELLE_BRUTE Usage : sanctions budgétaires.

reparations_victimes_discrimination

Type : OFFICIELLE_BRUTE / CALCULÉE Usage : réparation.

aides_suspendues_discrimination

Type : OFFICIELLE_BRUTE Usage : conditionnalité.

marches_publics_exclusions_discrimination

Type : OFFICIELLE_BRUTE Usage : exclusion temporaire.

H. LISTE ROUGE DES ÉCONOMIES

agences_operateurs_redondants

Type : À AUDITER

niches_fiscales_inefficaces

Type : À AUDITER

aides_entreprises_sans_contrepartie

Type : À AUDITER

fraudes_sociales_fiscales_aides

Type : À AUDITER

marches_publics_surcouts

Type : À AUDITER

dispositifs_jeunesse_non_evalues

Type : À AUDITER

acteurs_finances_discriminants

Type : À AUDITER

Champs obligatoires :

- montant total ;
- récupérable prudent ;
- récupérable offensif ;
- délai ;
- risque juridique ;
- responsable ;
- date de vérification.

Règle :

LPE ne promet pas des économies magiques. Chaque économie annoncée devra avoir une ligne, un montant, une source, un responsable et une date de vérification.

16. COORDINATION

Le Budget coordonne tous les ministères.

Avec les six ministères socles :

Budget : soutenabilité, flux, financement, dette, crédit vivant. **Intérieur** : exécution territoriale, collectivités, sécurité administrative, QPV, contrôle local. **Éducation** : formation 3-21, formation 21-30, alternance, compétences, mentorat, orientation, décrochage. **Armée** : souveraineté, résilience, sécurité stratégique, industrie de défense, logistique, JDC. **Santé** : prévention, maillage, dépendance, Outre-mer, coûts évités, santé mentale, addictions. **Justice** : constitutionnalité, légalité, sanctions, recours, anti-fraude, droit de propriété, justice des jeunes, anti-discrimination.

Formule socle :

Chaque ministère propose. Les six ministères socles sécurisent. Le Président tranche.

Coordination avec les autres ministères :

- Travail n°10 : 3J/3J, plein emploi, cotisations, carrières 21-70, salaires, temps utile, insertion jeune, discrimination au travail.
- Natalité n°11 : remontée démographique, bouclier parental, trois premières années de l'enfant, non-discrimination des familles.
- Logement n°16 : ILP, CLP, HLM amortis, vacance, anti-rente, retraites, logement jeune, discrimination locative.
- Industrie n°15 : énergie, filières, production, export, R&D, batteries, équipements.
- Agriculture n°17 : désendettement, transformation, Halles, fret, souveraineté alimentaire.
- Commerce n°18 : réemploi, anti-Amazon, plateformes, invendus, PME, délais de paiement.
- Écologie n°19 : mines urbaines, prisons-centres de tri, recyclage, friches, écoconditionnalité.
- Patrimoine n°20 : Fonds Patrimoine-Retraites, tourisme, centres anciens, bâtiments dormants.
- Mer n°21 : ports froids, Outre-mer productifs, algues, aquaculture, flotte, accords Mer-Énergie.
- Retraite n°13 : minimum digne, campus, dépendance, Fonds Retraites, mentorat 60-70.
- Numérique n°2 : données, simulateurs, transparence, ERP d'État, cybersécurité, suivi anti-discrimination.
- Affaires étrangères n°6 : export, pactes, co-développement, francophonie économique.
- Culture n°14 : jeunesse, information, éducation artistique, citoyenneté, transmission.

Chaque coordination donne lieu à un contrat d'objectifs.

Ce contrat précise :

- mesure financée ;
- coût brut ;
- coût net ;
- source ;
- calendrier ;
- indicateurs ;
- ministères associés ;
- risque juridique ;
- risque européen ;
- retour attendu ;
- clause de correction ;
- clause anti-discrimination.

Formule :

Un ministère ne doit jamais pouvoir dire : “ce n’est pas moi”. Chaque mesure a un porteur, un financeur, un contrôleur et une date.

17. DÉPENDANCES

La dépendance principale est la confiance.

Si le peuple ne voit pas où va l’argent, il refusera l’effort.

Si les entreprises ne voient pas la baisse des coûts contraints, elles refuseront les contributions nouvelles.

Si les communes ne voient pas leur part, elles résisteront.

Si les modestes craignent d’être frappés, ils rejetteront la réforme.

Si les propriétaires de bonne foi craignent qu’on vienne prendre le fruit de leur travail, la réforme sera injuste et perdra le peuple.

Si les retraités modestes craignent pour leur dignité, la réforme sera perdue.

Si les jeunes ne voient pas de solution réelle, le discours national sera vide.

Si les Outre-mer ne voient pas le rattrapage productif, la parole nationale sera vide.

Si les QPV restent des lignes de communication, la République sera inaudible.

Si les discriminés ne voient pas une sanction rapide, le mot égalité deviendra une décoration.

Si la R&D ne devient pas production, le Fonds Productif sera incomplet.

Si l’Europe n’est pas anticipée, le programme sera attaqué juridiquement.

Si le crédit productif finance autre chose que l’actif réel, l’inflation deviendra un risque.

Si la prévention n’est pas mesurée, elle deviendra une dépense de communication.

La confiance se construit par preuves rapides :

- communication pédagogique ;
- vidéos courtes ;
- infographies ;
- tableaux publics ;
- rapports experts ;
- réunions territoriales ;
- consultations citoyennes ;

- publication trimestrielle ;
- open data ;
- débats contradictoires ;
- réponses publiques aux alertes ;
- sanctions visibles contre les discriminations établies.

Trois niveaux de communication sont créés :

Niveau peuple : où va l'argent ? Niveau citoyen engagé : quel flux finance quoi ? Niveau expert : quelle donnée, quel rendement, quel risque ?

Métaphore publique :

La France ressemble à un propriétaire très endetté qui possède une maison immense, des terres, des outils, un atelier, des savoir-faire et des réserves, mais qui laisse tout dormir pendant qu'il emprunte pour payer ses factures.

LPE ne nie pas la dette.

LPE remet les actifs au travail.

Formule :

On ne demande pas au peuple de croire. On lui montre.

18. PUBLICS CONCERNÉS

Gagnants immédiats :

- ménages modestes ;
- familles ;
- parents isolés ;
- enfants ;
- jeunes actifs ;
- jeunes ruraux ;
- jeunes ultramarins ;
- jeunes de l'ASE ;
- jeunes en situation de handicap ;
- citoyens discriminés ;
- communes ;
- PME productives ;
- artisans ;
- agriculteurs fragiles ;
- retraités modestes ;
- personnes dépendantes ;
- Outre-mer ;
- QPV ;
- chercheurs productifs ;
- PME exportatrices ;
- territoires abandonnés ;
- commerces de proximité ;
- réparateurs ;
- pêcheurs ;
- métiers du primaire et du secondaire ;
- agents publics réorientés vers des missions utiles.

Protégés explicitement :

- résidence principale ;
- retraites modestes ;
- salaires modestes ;
- transmission productive ;
- patrimoine familial utile ;
- petit propriétaire de bonne foi ;
- propriétaire accédant récent ;
- entreprise productive ;
- commune fragile ;
- famille populaire ;
- agriculteur ;
- personne âgée modeste ;
- personne handicapée ;
- enfant ;
- jeune sans solution ;
- victime de discrimination ;
- Outre-mer ;
- QPV ;
- petit bailleur non spéculatif ;
- PME de bonne foi ;
- acteur local utile.

Contributeurs renforcés :

- rente immobilière ;
- rente touristique ;
- locaux vacants ;
- logements vacants ;
- patrimoines dormants ;
- plateformes prédatrices ;
- gaspillage organisé ;
- hauts cumuls publics ;
- fraudeurs ;
- avantages injustifiés ;
- crédit improductif ;
- projets polluants non corrigés ;
- importations destructrices ;
- rentes qui bloquent les besoins vitaux ;
- acteurs financés discriminants.

Les contributeurs renforcés et les acteurs impactés ne sont pas tous des ennemis.

Certains vivent d'un système mal orienté.

D'autres peuvent devenir partenaires de la reconstruction.

La méthode LPE distingue :

Accompagner : PME, propriétaires modestes, communes fragiles, petits bailleurs, artisans, agriculteurs, associations utiles, acteurs jeunesse efficaces.

Conditionner : grandes entreprises aidées, plateformes, acteurs touristiques, bénéficiaires R&D, collectivités recevant des fonds nouveaux, opérateurs jeunesse financés.

Sanctionner : fraudeurs, captateurs d'aides, faux recyclage, rente abusive organisée, spéculation bloquante, monopoles abusifs, non-exécution volontaire, dispositifs recevant de l'argent public sans résultat, acteurs discriminants.

Formule :

LPE ne brutalise pas ceux qui peuvent servir le pays. LPE sanctionne ceux qui captent le pays.

19. ENNEMIS STRUCTURELS

Les ennemis structurels sont :

- rente ;
- brouillard fiscal ;
- dépense inutile ;
- faux frais ;
- cumul abusif ;
- spéculation ;
- fraude ;
- dette sans production ;
- crédit improductif ;
- doublons ;
- captation ;
- discrimination ;
- importations de dépendance ;
- patrimoines dormants ;
- logements vides ;
- locaux vides ;
- déchets non valorisés ;
- plateformes sans responsabilité ;
- tourisme qui ne profite pas aux anciens ;
- mer non travaillée ;
- recherche non industrialisée ;
- écologie sans matière ;
- inflation par rareté organisée ;
- service sans production ;
- dépense sociale qui répare toujours trop tard ;
- dispositif jeunesse sans parcours ;
- aide publique sans évaluation.

Mesures concrètes :

Contre la rente : fiscalité anti-rente, vacance remise en usage, flux logement-retraites, protection résidence principale.

Contre les doublons : audit, fusion, suppression, réorientation des agents.

Contre la dette morte : interdiction du crédit sans actif réel.

Contre la fraude : récupération, sanctions, publication, droit d'alerte.

Contre les discriminations : clause argent public, suspension d'aides, réparation, exclusion temporaire, contrôle renforcé, transmission judiciaire.

Contre les importations subies : industrie, agriculture, mer, réemploi, R&D.

Contre les déchets : mines urbaines, recyclage, prisons-centres de tri, Maisons du Réemploi.

Contre la captation : publication des bénéficiaires, audits, clauses de retour.

Contre l'inflation subie : abondance utile sur logement, énergie, alimentation, transport, réparation.

Contre les plateformes prédatrices : responsabilité, contribution, transparence, anti-gaspillage.

Contre la recherche non industrialisée : clause brevet, prototype, usine, commande publique, export.

Contre la vie chère Outre-mer : ports froids, production locale, mer, énergie, transformation, concurrence logistique.

Contre les ruptures jeunesse : parcours 15-21 ans, référent, guichet unique, droit à une solution, mobilité réelle, logement jeune, sport-santé, santé mentale, prévention addictions, culture et citoyenneté.

Réponse LPE :

Nous ne faisons pas la guerre aux Français. Nous faisons la guerre à ce qui empêche les Français de vivre, produire, transmettre et respirer.

20. CONDITIONS DE VICTOIRE

La victoire suppose :

- TVA essentielle protégée ;
- Fonds Productif créé ;
- premiers doublons supprimés ;
- premiers crédits productifs ;
- premiers actifs financés ;
- premiers projets Outre-mer ;
- premiers QPV contrôlés ;
- premiers soutiens familles monoparentales ;
- premiers flux logement-retraites ;
- premiers flux patrimoine-retraites ;
- premiers flux tourisme-retraites ;
- premières matières recyclées valorisées ;
- premiers ports froids ;
- premiers projets mer ;
- premières prisons-centres de tri ;
- premières garanties export PME ;
- premiers projets R&D industrialisés ;
- premiers refus pour écologie insuffisante ;
- première baisse des coûts contraints ;
- premiers indicateurs anti-inflation visibles ;
- premiers secteurs 3J/3J validés ;
- premiers parcours mentorat 60-70 ;
- premières économies issues de dispositifs inutiles ;
- premiers retours citoyens du tableau de bord ;
- premiers parcours jeunesse financés et suivis ;
- premières sanctions budgétaires anti-discrimination exécutées.

Critères mesurables de victoire :

- baisse des logements vacants ;
- baisse des locaux vacants ;
- montant de dépenses improductives supprimées ;

- montant d'actifs réels financés ;
- hausse des PME exportatrices ;
- hausse des investissements industriels ;
- baisse de certaines importations ;
- baisse de la vie chère Outre-mer sur postes ciblés ;
- recettes du Fonds Patrimoine-Retraites ;
- matières recyclées réinjectées ;
- emplois productifs créés ;
- fraudes récupérées ;
- dette morte réduite ;
- crédit vivant augmenté ;
- reste à vivre des ménages modestes ;
- confiance citoyenne dans la lisibilité du budget ;
- baisse des jeunes sans solution ;
- baisse du décrochage ;
- meilleure insertion ;
- meilleure mobilité ;
- meilleure continuité ASE ;
- baisse des discriminations répétées dans les organismes financés.

La victoire politique vient du moment où les Français voient que l'argent revient dans leur vie réelle.

Formule :

Une victoire budgétaire se voit dans les comptes, mais aussi dans les loyers, les prix, les emplois, les territoires, les familles, les jeunes, la dignité et la confiance.

21. COÛT POLITIQUE

Les attaques seront fortes.

On dira :

- vous voulez tout taxer ;
- vous faites de l'austérité ;
- vous créez une banque d'État ;
- vous spoliez les propriétaires ;
- vous attaquez les retraités ;
- vous taxez le tourisme ;
- vous contrôlez tout ;
- vous favorisez certains territoires ;
- votre Fonds Productif est dangereux ;
- votre TVA territorialisée est irréaliste ;
- votre écologie est productiviste ;
- votre crédit national va créer de l'inflation ;
- votre 3J/3J coûte trop cher ;
- votre objectif natalité est irréaliste ;
- votre modèle n'est pas compatible avec l'Europe ;
- votre programme est trop complexe ;
- votre parcours jeunesse coûtera trop cher ;
- votre discrimination zéro est trop dure.

Réponse générale :

Nous ne faisons pas une politique de punition.

Nous faisons une politique de réorientation nationale.

Nous ne coupons pas la dignité.

Nous coupons la rente.

Nous ne supprimons pas les protections vitales.

Nous supprimons les doublons.

Nous ne spolions pas la résidence principale.

Nous remettons en circulation ce qui bloque.

Nous ne punissons pas le patrimoine.

Nous faisons contribuer la valeur patrimoniale bloquante à la dignité des anciens, au logement accessible et à la jeunesse.

Nous ne punissons pas les entreprises.

Nous libérons la production réelle.

Nous ne faisons pas de l'écologie punitive.

Nous conditionnons l'argent public à des projets durables.

Nous ne créons pas du crédit pour consommer.

Nous créons du crédit pour produire davantage de biens utiles.

Nous ne commandons pas les naissances.

Nous retirons les obstacles qui empêchent les familles de se projeter.

Nous ne contournons pas l'Europe.

Nous préparons, sécurisons, négocions et utilisons toutes les marges légales disponibles.

Nous ne dépensons pas plus pour la jeunesse par réflexe.

Nous transformons la dépense existante en parcours, en suivi, en solution et en coût futur évité.

Nous ne faisons pas de chasse idéologique.

Nous disons simplement qu'aucun argent public ne doit financer l'humiliation d'un citoyen.

Coût politique assumé :

Le coût politique sera élevé parce que la rente sait se défendre.

Mais le coût de l'inaction est plus élevé encore.

Si nous ne corrigeons pas la rente bloquante, les jeunes générations paieront plus cher leur logement, leur mobilité, leur énergie, leur alimentation, leur formation, leur retraite et leur liberté.

Si nous ne réorientons pas le patrimoine dormant, il continuera à nourrir la dette morte pendant que le pays manque d'actifs réels.

Si nous ne sanctionnons pas les discriminations, nous transmettrons à nos enfants un pays où l'égalité est affichée mais pas exécutée.

Formule de campagne :

Le Budget LPE n'est pas une promesse de dépenses. C'est une méthode de preuve : chaque euro doit avoir une source, une destination, un responsable, un indicateur, un scénario juridique, une clause de correction et une publication.

22. IRRÉVERSIBILITÉ

La réforme devient irréversible par :

- Fonds Productif souverain ;
- TVA territorialisée ;
- TVA essentielle protégée ;
- Fonds Patrimoine-Retraites ;
- flux logement-retraites ;
- flux réemploi-industrie ;
- flux mer-Outre-mer ;
- tableau de bord public ;
- simulateurs ;
- droit d'alerte ;
- droit d'alerte anti-discrimination ;
- validation par les six ministères socles ;
- protection résidence principale ;
- protection du petit propriétaire de bonne foi ;
- clause Outre-mer ;
- clause QPV ;
- clause familles monoparentales ;
- clause jeunesse ;
- clause export ;
- clause R&D ;
- clause anti-discrimination ;
- écoconditionnalité ;
- publication des actifs financés ;
- publication des résultats à 1, 3, 5 et 10 ans ;
- distinction dette morte / crédit vivant ;
- doctrine anti-inflation par abondance utile ;
- doctrine d'investissement préventif ;
- clause européenne ;
- clause de sortie des dispositifs inefficaces ;
- loi-cadre ;
- contrats d'objectifs interministériels ;
- contrôle indépendant ;
- adhésion populaire par résultats visibles.

L'irréversibilité passe aussi par la transparence mensuelle des flux.

Le 2 de chaque mois, chaque citoyen doit pouvoir consulter une vision simplifiée des grands flux nationaux :

- recettes ;
- dépenses ;
- économies ;
- investissements ;
- dette ;
- Fonds Productif ;
- coûts évités ;
- actifs financés ;
- corrections engagées ;
- sanctions anti-discrimination liées à l'argent public.

Formule institutionnelle LPE :

Voir pour comprendre. Comprendre pour corriger.

Un système opaque peut être défait dans le silence.

Un système lisible devient politiquement difficile à voler.

L'irréversibilité ne vient pas seulement de la loi.

Elle vient de quatre forces :

- ancrage juridique ;
- contrôle indépendant ;
- transparence publique ;
- résultats concrets.

Elle vient aussi d'une cinquième force : la génération formée.

Lorsqu'un pays transforme ses jeunes en adultes structurés, autonomes, cultivés, mobiles, sains et responsables, il rend la réforme plus difficile à effacer.

Formule :

Un système utile, visible et compris devient très difficile à détruire.

23. PROFIL DU MINISTRE / COMMANDANT

Le ministre du Budget ne doit pas être un gestionnaire de pénurie.

Il doit être un organisateur de puissance.

Il dispose de six leviers.

Droit d'audit : déclencher un audit sur tout dispositif financé par l'argent public.

Droit de suspension : suspendre temporairement une dépense sans preuve, sous contrôle juridique.

Droit de veto budgétaire : bloquer un financement non conforme aux critères d'actif réel, d'écoconditionnalité, de soutenabilité, de prévention mesurable ou de non-discrimination.

Droit de coordination : imposer un contrat d'objectifs entre Budget et ministère concerné.

Droit de publication : rendre publics les coûts, bénéficiaires, résultats, retards et corrections.

Droit de sanction budgétaire : suspendre, réduire, récupérer ou conditionner une aide publique lorsqu'une fraude, une captation, une rente abusive ou une discrimination est établie.

Mais le ministre du Budget ne gouverne pas seul.

Ses pouvoirs sont encadrés par :

- avis juridique de la Justice ;
- avis du ministère concerné ;
- contrôle des six ministères socles ;
- motivation écrite de chaque blocage sensible ;
- publication des critères utilisés ;
- possibilité de recours administratif ou juridictionnel ;
- arbitrage final du Président en cas de conflit majeur.

Le Budget dispose d'un droit de blocage financier.

Pas d'un droit de gouvernement solitaire.

Il doit savoir dire non à :

- promesse non financée ;

- dépense inutile ;
- rente déguisée ;
- fraude banalisée ;
- aide sans retour ;
- R&D sans industrialisation ;
- projet polluant ;
- patrimoine dormant ;
- crédit improductif ;
- importation destructrice ;
- fonds capté ;
- projet inflationniste ;
- dispositif jeunesse sans suivi ;
- dispositif juridiquement fragile ;
- acteur discriminant financé par le public.

Il doit savoir dire oui à :

- dépense préventive ;
- logement accessible ;
- PME exportatrice ;
- commune qui reconstruit ;
- agriculteur qui nourrit ;
- port froid ;
- famille qui tient ;
- parent isolé ;
- QPV qui revit ;
- Outre-mer qui produit ;
- ancien digne ;
- matière recyclée ;
- mer qui nourrit ;
- jeune qui retrouve une solution ;
- victime réparée ;
- projet qui réduit la dépendance ;
- crédit vivant ;
- actif national.

Sa phrase :

Je ne gère pas seulement l'argent. Je remets les flux du pays dans l'ordre.

24. TABLEAU DE BORD PUBLIC

Le tableau de bord public publie :

- TVA collectée ;
- TVA territorialisée ;
- Fonds Productif ;
- Fonds Patrimoine-Retraites ;
- recettes logement-retraites ;
- recettes tourisme-retraites ;
- dépenses supprimées ;
- fraudes récupérées ;
- crédits productifs ;

- actifs financés ;
- retours par ministère ;
- économies futures estimées ;
- Outre-mer ;
- QPV ;
- familles monoparentales ;
- export PME ;
- R&D industrialisée ;
- matières récupérées ;
- ports froids ;
- logements réhabilités ;
- prisons-centres de tri ;
- projets refusés ;
- projets corrigés ;
- coûts évités ;
- dette morte ;
- crédit vivant ;
- dette ;
- déficit ;
- balance commerciale ;
- inflation par poste ;
- reste à vivre ;
- panier vital ;
- prix logement ;
- prix énergie ;
- prix alimentation ;
- production nationale créée ;
- discriminations signalées ;
- discriminations instruites ;
- sanctions budgétaires ;
- réparations.

Il publie aussi les indicateurs de prévention :

- jeunes sans solution ;
- décrochage ;
- orientation ;
- insertion ;
- logement jeune ;
- mobilité ;
- ASE ;
- santé mentale ;
- addictions ;
- sport-santé ;
- accès culturel ;
- JDC ;
- illettrisme ;
- justice des jeunes ;
- récidive ;
- obésité ultramarine ;
- discriminations dans l'accès à l'emploi, au logement, au crédit, à la formation et aux services publics.

Trois formats sont disponibles :

Page citoyenne simple : comprendre en deux minutes. Tableau collectivités : piloter les territoires.
Base expert téléchargeable : vérifier, contester, améliorer.

Chaque donnée doit préciser :

- source ;
- date ;
- méthode ;
- périmètre ;
- limite ;
- fréquence de mise à jour ;
- responsable.

Le tableau de bord public doit afficher en tête les cinq lignes macro :

1. recettes ; 2. dépenses ; 3. économies ; 4. investissements ; 5. dette.

Le citoyen doit comprendre rapidement si une mesure :

- coûte ;
- rapporte ;
- économise ;
- investit ;
- réduit une dépendance ;
- évite une dépense future ;
- répare une injustice.

Formule :

Le citoyen doit voir la carte nationale de l'argent.

25. RISQUES DE DÉRIVE ET GARDE-FOUS

Risque : usine à gaz budgétaire. Garde-fou : trois priorités lisibles, simulateurs simples, tableaux publics, contrats d'objectifs.

Risque : fiscalité punitive. Garde-fou : protection des modestes, résidence principale protégée, TVA essentielle, ciblage rente excessive.

Risque : peur des propriétaires. Garde-fou : phrase claire dans la loi et dans la communication : résidence principale protégée, petit propriétaire de bonne foi protégé, patrimoine familial utile respecté, transmission productive encouragée.

Risque : captation du Fonds Productif. Garde-fou : actifs réels, audits, publication des bénéficiaires, interdiction des conflits d'intérêts, retour mesuré.

Risque : spoliation patrimoniale. Garde-fou : ciblage rente bloquante, protection résidence principale, recours, proportionnalité, transmission productive protégée.

Risque : tourisme surtaxé. Garde-fou : contribution proportionnée sur rente et flux, pas sur activité locale fragile.

Risque : promesses non financées. Garde-fou : chaque mesure passe par simulateur, tableau macro à cinq lignes et contrat d'objectifs.

Risque : inflation par crédit excessif. Garde-fou : crédit uniquement adossé à actifs productifs augmentant l'offre utile.

Risque : écologie de façade. Garde-fou : critères physiques : tonnes, hectares, litres, kilomètres, emplois, euros.

Risque : favoritisme territorial. Garde-fou : socle vital garanti, péréquation, critères publics de convergence et conférence de cohérence budgétaire.

Risque : rejet européen. Garde-fou : filtre juridique européen dès la conception, notification si nécessaire, dialogue anticipé, plan A/B/C.

Risque : super-ministère du Budget. Garde-fou : contrôle Justice, six ministères socles, recours, motivation écrite, arbitrage présidentiel.

Risque : prévention transformée en communication. Garde-fou : indicateurs de rupture évitée, suivi annuel, contrôle indépendant, clause de correction, arrêt des dispositifs sans effet.

Risque : sanction anti-discrimination perçue comme arbitraire. Garde-fou : procédure contradictoire, preuve ou faisceau d'indices sérieux, recours, proportionnalité juridique, réparation ciblée, publication statistique non diffamatoire.

Formule :

Chaque garde-fou doit avoir un responsable, une date, une donnée et une conséquence.

26. ATTAQUES / RÉPONSES

Attaque : votre Fonds Productif est dangereux. Réponse : il est plus dangereux de laisser le crédit nourrir la rente pendant que l'industrie, l'agriculture, le logement, la mer et les infrastructures manquent de financement. Le Fonds Productif finance uniquement des actifs réels, publiés, audités et évalués.

Attaque : vous voulez punir les propriétaires. Réponse : non. La résidence principale est protégée. Le petit propriétaire de bonne foi est protégé. Le patrimoine familial utile est respecté. Nous corrigeons la rente bloquante, la vacance organisée, la multi-détention spéculative et les biens vitaux qui bloquent l'intérêt général.

Attaque : vous spoliez le patrimoine. Réponse : non. Le bien reste au propriétaire. Mais lorsqu'un bien vital dort, bloque, spéculé ou capte une rente excessive pendant que les jeunes, les familles et les retraités modestes n'arrivent plus à vivre, la Nation peut organiser une contribution raisonnable, progressive et contrôlée.

Attaque : vous taxez les retraités. Réponse : nous protégeons les retraités modestes. Nous rééquilibrons les rentes excessives et faisons contribuer logement, tourisme et patrimoine à la dignité des anciens.

Attaque : vous faites de l'austérité. Réponse : l'austérité coupe aveuglément. Nous coupons ce qui ne sert plus pour financer ce qui protège, produit et prévient.

Attaque : votre crédit national va créer de l'inflation. Réponse : l'inflation naît quand l'argent augmente plus vite que les biens utiles. Notre crédit finance uniquement des actifs qui augmentent l'offre utile : logements, énergie, alimentation, production, transport, santé, recyclage, mer et industrie.

Attaque : votre TVA territorialisée crée un millefeuille. Réponse : elle fait l'inverse. Elle rend visible ce qui existe déjà et lie chaque part à une compétence, un indicateur, un responsable et un mécanisme de péréquation.

Attaque : vous allez enrichir les communes riches. Réponse : non. La TVA territorialisée combine visibilité, socle vital garanti, bonus d'activité réelle et fonds de convergence pour les territoires fragiles.

Attaque : vous voulez punir la réussite. Réponse : non. Nous distinguons réussite productive et rente bloquante. L'entrepreneur, l'artisan, l'agriculteur, le chercheur, le commerçant utile et le propriétaire responsable sont protégés. La captation, la vacance, la spéculation et la rente abusive sont corrigées.

Attaque : votre ministre du Budget concentre trop de pouvoir. Réponse : le Budget bloque les financements sans preuve, mais il ne gouverne pas seul. Ses décisions sensibles sont motivées, contrôlées par la Justice, les six ministères socles, les recours et l'arbitrage présidentiel.

Attaque : votre parcours jeunesse va coûter encore plus cher. Réponse : la France dépense déjà beaucoup pour sa jeunesse. Le problème est que cette dépense est dispersée. LPE ne promet pas un guichet de plus ; LPE transforme la dépense existante en parcours suivi, mesuré et corrigé.

Attaque : votre discrimination zéro est excessive. Réponse : non. Ce qui est excessif, c'est qu'un citoyen puisse être humilié, écarté d'un logement, d'un emploi, d'un crédit ou d'une formation pendant que l'auteur continue de recevoir de l'argent public. La sanction sera juridiquement proportionnée, mais politiquement certaine.

27. TROIS NIVEAUX DE LECTURE

Niveau populaire :

On garde les produits essentiels protégés. On protège la résidence principale. On protège le petit propriétaire de bonne foi. On arrête les gaspillages. On traque chaque euro fraudé. On remet l'argent dans le logement, les familles, les anciens, les entreprises, les communes, les Outre-mer, les quartiers, la mer, l'agriculture, la santé, la jeunesse et le travail. On ne laisse plus la rente bloquer la vie des Français. Et aucun argent public ne doit financer la discrimination.

Niveau citoyen engagé :

Le Budget LPE territorialise progressivement une partie de la TVA, crée le Fonds Productif, protège le panier vital, réoriente la rente bloquante vers les retraites, la jeunesse et le logement accessible, fait contribuer patrimoine et tourisme, transforme les déchets en matières, finance ports et Outre-mer, distingue dette morte et crédit vivant, rend les flux publics visibles, ajoute une péréquation pour protéger les territoires fragiles, un plan juridique A/B/C pour éviter les blocages européens, une doctrine d'investissement préventif pour éviter les ruptures sociales coûteuses, et une clause discrimination zéro sur l'argent public.

Niveau expert :

Architecture combinant TVA territorialisée progressive avec péréquation, Fonds Productif adossé à actifs réels, crédit national productif plafonné par ministère, anti-rente ciblée, fiscalité logement-retraites, Fonds Patrimoine-Retraites, écoconditionnalité, simulateurs, clauses Outre-mer/QPV/familles/jeunesse/export/R&D/anti-discrimination, trajectoire de réduction des dépenses improductives, budget circulaire national, doctrine dette morte/crédit vivant, anti-inflation par abondance utile, tableau macro à cinq lignes, matrice de dépendances, compatibilité juridique anticipée avec plans de repli et calcul des coûts évités par la prévention.

Formule :

Un même programme doit pouvoir être compris par une mère de famille, un maire, un artisan, un jeune, un économiste, un juriste et un chef d'entreprise.

28. SIMULATEURS

Simulateurs à créer :

- simulateur TVA territorialisée ;
- simulateur péréquation TVA territorialisée ;
- simulateur TVA essentielle ;

- simulateur Fonds Productif ;
- simulateur crédit productif ;
- simulateur dette morte / crédit vivant ;
- simulateur inflation par offre utile ;
- simulateur économies anti-doublons ;
- simulateur liste rouge des dépenses improductives ;
- simulateur petite enfance / bouclier parental ;
- simulateur retraite / patrimoine ;
- simulateur logement-retraites ;
- simulateur patrimoine-tourisme-retraites ;
- simulateur réemploi / mines urbaines ;
- simulateur commerce anti-gaspillage ;
- simulateur mer / ports froids / Outre-mer ;
- simulateur 3J/3J ;
- simulateur formation 21-30 ;
- simulateur mentorat 60-70 ;
- simulateur natalité ;
- simulateur prisons-centres de tri ;
- simulateur ILP ;
- simulateur désendettement agricole ;
- simulateur coût à 5 ans par ministère ;
- simulateur Outre-mer productif ;
- simulateur QPV ;
- simulateur familles monoparentales ;
- simulateur export PME ;
- simulateur R&D productive ;
- simulateur écoconditionnalité ;
- simulateur compatibilité européenne ;
- simulateur plan A/B/C juridique ;
- simulateur parcours jeunesse 15-21 ans ;
- simulateur droit à une solution ;
- simulateur coût évité décrochage ;
- simulateur coût évité addiction ;
- simulateur coût évité récidive ;
- simulateur logement jeune ;
- simulateur mobilité rurale jeune ;
- simulateur santé mentale jeunesse ;
- simulateur sport-santé jeunesse ;
- simulateur ASE continuité ;
- simulateur éducation fiscale et civique ;
- simulateur propriétaire / rente bloquante avec bouclier résidence principale ;
- simulateur discrimination zéro argent public ;
- simulateur suspension / remboursement d'aides publiques ;
- simulateur réparation victime discrimination.

Les simulateurs sont de deux types :

Simulateurs publics : accessibles aux citoyens, pédagogiques et simplifiés.

Simulateurs experts : utilisés par l'État, les collectivités et les ministères pour arbitrer.

Tous les simulateurs doivent être :

- documentés ;
- mis à jour ;
- sourcés ;
- corrigés publiquement en cas d'erreur.

Les simulateurs ne décident pas à la place du politique.

Ils obligent le politique à assumer le réel.

Formule :

Un simulateur LPE n'est pas un gadget. C'est un contrat de vérité entre le programme et le réel.

29. ARTICLES LIÉS

Articles liés :

- Pourquoi la France n'est pas pauvre mais mal orientée.
- Dette morte et crédit vivant : la rupture LPE.
- Comment fonctionne la TVA territorialisée LPE.
- Pourquoi la TVA territorialisée n'abandonne pas les territoires pauvres.
- Le Fonds Productif : financer des actifs réels, pas des promesses.
- Pourquoi le logement doit financer les retraites plutôt que la rente.
- Protéger les propriétaires de bonne foi, corriger la rente bloquante.
- Patrimoine, tourisme et retraites : faire contribuer la beauté française.
- Mines urbaines : quand les déchets deviennent budget industriel.
- Outre-mer productifs : passer de la compensation à la production.
- Mer française : produire sans piller.
- 3J/3J : le temps rendu comme richesse nationale.
- Formation 21-30 et mentorat 60-70 : une carrière complète.
- Prisons-centres de tri : réinsertion et production utile.
- R&D productive : de la recherche à l'usine.
- Inflation : pourquoi produire plus vaut mieux que refroidir le peuple.
- TVA essentielle : pourquoi le panier vital reste protégé.
- Fonds Patrimoine-Retraites : comment la beauté française finance les anciens.
- Compatibilité européenne : reconstruire sans contourner.
- Plan A/B/C : comment sécuriser une mesure vitale.
- Droit d'alerte budgétaire : comment le citoyen rallume la lumière.
- Liste rouge : comment chiffrer les économies sans mentir.
- Pourquoi la France dépense beaucoup pour sa jeunesse sans garantir un chemin.
- Investissement préventif : pourquoi prévenir coûte moins cher que réparer.
- Discrimination zéro : pourquoi aucun euro public ne doit financer l'humiliation.
- Pourquoi sanctionner vite protège le lien national.

30. QUIZ LIÉS

Questions liées :

- Savez-vous où va votre TVA ?
- Quelle différence entre dette morte et crédit vivant ?
- Le Fonds Productif finance-t-il du fonctionnement ou des actifs ?
- Pourquoi la TVA essentielle doit-elle rester protégée ?
- Comment éviter que la TVA territorialisée favorise seulement les territoires riches ?

- Le logement peut-il financer les retraites ?
- Comment protéger la résidence principale tout en corrigeant la rente bloquante ?
- Un déchet peut-il devenir une matière première ?
- La mer peut-elle faire baisser la vie chère Outre-mer ?
- Le 3J/3J est-il gratuit ou autofinancé par ses effets ?
- Pourquoi la formation 21-30 ans peut-elle renforcer la production ?
- Pourquoi le mentorat 60-70 ans protège-t-il les compétences ?
- Comment éviter que le crédit productif crée de l'inflation ?
- Pourquoi les simulateurs sont-ils nécessaires ?
- Comment le citoyen peut-il signaler une dépense inutile ?
- À quoi sert un plan B européen ?
- Pourquoi faut-il publier les économies ligne par ligne ?
- Pourquoi un jeune sans solution coûte-t-il plus cher demain ?
- Quelle différence entre dépense sociale et investissement préventif ?
- Pourquoi une discrimination coûte-t-elle au pays ?
- Pourquoi l'argent public doit-il être conditionné à la non-discrimination ?

31. SONDAGES LIÉS

Sondages liés :

- Faut-il rendre visible la répartition de la TVA ?
- Faut-il protéger durablement la TVA sur les produits essentiels ?
- Faut-il créer un Fonds Productif souverain ?
- Faut-il distinguer dette morte et crédit vivant ?
- Faut-il faire contribuer la rente immobilière aux retraites ?
- Faut-il protéger explicitement la résidence principale ?
- Faut-il protéger les petits propriétaires de bonne foi ?
- Faut-il faire contribuer une partie du tourisme patrimonial aux anciens ?
- Faut-il taxer les plateformes qui génèrent gaspillage et retours inutiles ?
- Faut-il financer les prisons-centres de tri ?
- Faut-il flécher l'argent public vers les Outre-mer productifs ?
- Faut-il conditionner les aides publiques à la réparabilité et au recyclage ?
- Faut-il soutenir davantage les PME exportatrices ?
- Faut-il publier chaque année les actifs financés ?
- Faut-il créer un droit d'alerte budgétaire citoyen ?
- Faut-il faire travailler les 60-70 ans principalement en mentorat ?
- Faut-il imposer un tableau macro à cinq lignes pour chaque grande mesure ?
- Faut-il obliger chaque réforme exposée au droit européen à prévoir un plan A/B/C ?
- Faut-il créer un droit à une solution pour chaque jeune sans formation, emploi ou accompagnement ?
- Faut-il publier chaque année le coût des ruptures évitées ?
- Faut-il suspendre les aides publiques en cas de discrimination établie ?
- Faut-il exclure temporairement des marchés publics les acteurs discriminants ?
- Faut-il publier des statistiques nationales sur les discriminations liées à l'argent public ?

32. LEXIQUE LIÉ

Budget circulaire : budget qui réoriente les flux existants vers production, prévention et souveraineté.

Fonds Productif souverain : fonds national finançant des actifs réels, avec enveloppe centrale de 60 à 100 Md€ sur 5 ans, après audit et phasage.

TVA territorialisée : affectation lisible d'une part de TVA entre commune, département, région, État et Fonds Productif.

Péréquation TVA : mécanisme garantissant un socle vital aux territoires fragiles tout en récompensant l'activité réelle.

TVA essentielle : TVA protégée sur les produits vitaux tant que les conditions sociales de sortie ne sont pas réunies.

Dette morte : dette qui finance fonctionnement permanent, rente, intérêts, importations subies ou dépenses sans retour.

Crédit vivant : crédit orienté vers actifs réels, production, prévention, souveraineté ou économies futures.

Investissement préventif : dépense mesurée qui évite une rupture future et réduit un coût social, sanitaire, éducatif, judiciaire ou économique.

Coût évité : dépense future réduite grâce à une action préventive mesurable.

Actif national total : ensemble des forces matérielles, humaines, patrimoniales, territoriales, productives et immatérielles de la France.

Rente bloquante : usage d'un bien ou d'un flux qui capte durablement une valeur excessive sur un besoin vital sans contribuer à la reconstruction nationale.

Propriété utile : propriété qui loge, transmet, entretient, produit ou sécurise une famille.

Résidence principale protégée : principe de bouclier empêchant de confondre foyer familial et rente spéculative.

Fonds Patrimoine-Retraites : fonds alimenté par une partie de la valeur touristique et patrimoniale pour les anciens.

Flux logement-retraites : affectation des recettes issues de la rente immobilière aux retraites.

Mines urbaines : matières récupérables dans les déchets et objets.

Écoconditionnalité : condition écologique et productive pour recevoir un financement public.

Abondance utile : stratégie anti-inflation fondée sur l'augmentation de l'offre réelle de biens essentiels.

Droit d'alerte budgétaire : possibilité pour citoyen, agent, élu ou entreprise de signaler gaspillage, fraude ou non-exécution.

Discrimination zéro : principe selon lequel aucun argent public, marché public, service public ou autorité publique ne doit financer, tolérer ou prolonger une discrimination.

Sanction budgétaire anti-discrimination : suspension, remboursement, exclusion temporaire, contrôle renforcé ou réparation imposée à un acteur financé qui discrimine.

Plan A/B/C européen : méthode juridique prévoyant une voie directe, une voie notifiée et une voie de repli pour chaque mesure exposée au droit de l'Union européenne.

Tableau macro à cinq lignes : présentation publique des recettes, dépenses, économies, investissements et effets sur la dette.

33. INFOS PRATIQUES

Pour un citoyen : Voir où va l'impôt, suivre les projets, signaler les gaspillages, comprendre les flux, vérifier les résultats.

Pour un propriétaire de bonne foi : Connaître le bouclier résidence principale, la protection du petit propriétaire, les critères précis de rente bloquante et les recours.

Pour une victime de discrimination : Signaler, obtenir une instruction rapide, une réponse, une réparation possible et une sanction lorsque la discrimination est établie.

Pour une commune : Connaître sa part, présenter des projets, recevoir un retour visible, éviter les doublons, financer la proximité, bénéficier du socle vital garanti, signaler les jeunes sans solution.

Pour un département : Financer dépendance, handicap, familles fragiles, routes, collèges, ruralité, Campus-Dignité, ASE et continuité jeunes majeurs.

Pour une région : Financer formation, industrie, export, énergie, ports, transport régional, R&D, filières productives, orientation et mobilité jeune.

Pour une entreprise : Obtenir un crédit productif si elle produit, exporte, innove, forme, réduit une dépendance et respecte la clause anti-discrimination.

Pour une famille : Bénéficier de la protection du panier vital, du logement, de la petite enfance, du soutien aux parents isolés et du 3J/3J lorsque le secteur est prêt.

Pour un retraité modeste : Protection claire, retraite digne, campus, dépendance, rôle possible de transmission.

Pour un jeune : Droit à une solution, orientation réelle, mobilité, logement, santé, sport, culture, citoyenneté, formation et accompagnement.

Pour un territoire ultramarin : Plan productif, ports, santé, énergie, mer, formation, sport-santé, alimentation, baisse de dépendance.

Pour un contradicteur : Chaque chiffre publié devra être rattaché à une source, une méthode et une limite.

34. MATÉRIEL DE CAMPAGNE

Slogans :

Impôt clair, crédit utile, France reconstruite.

La France n'est pas pauvre. Elle est mal orientée.

On ne coupe pas la dignité. On coupe la rente.

On ne vient pas prendre la maison de celui qui a travaillé. On vient empêcher qu'un système de rente bloque l'avenir de nos enfants.

Dette pour survivre : non. Crédit pour reconstruire : oui.

Chaque euro public doit protéger, produire, prévenir ou préparer l'avenir.

Aucun euro public ne doit financer l'humiliation.

Argent public, service public, autorité publique : discrimination zéro, sanction certaine.

Le patrimoine transmis par les anciens doit aussi financer la dignité des anciens.

Le gaspillage doit financer sa propre disparition.

Le déchet français doit devenir une matière première française.

La mer doit nourrir la France et faire baisser la vie chère Outre-mer.

Nous ne voulons pas refroidir le peuple pour calmer les prix. Nous voulons augmenter la production réelle.

Le Budget ne gère pas seulement l'argent. Il remet les flux du pays dans l'ordre.

La richesse ne doit plus dormir pendant que le peuple s'endette.

Le travail ne doit plus porter seul les retraites, l'énergie, le logement et la dette.

Un euro sans preuve ne doit plus devenir une promesse politique.

Rendre l'argent visible, c'est rendre le pouvoir au peuple.

La jeunesse ne manque pas seulement d'aides. Elle manque d'un chemin.

Former un jeune coûte moins cher que réparer une rupture.

La prévention n'est pas une dépense molle. C'est une économie future si elle est mesurée.

Phrase courte de meeting :

La France n'est pas ruinée comme on veut nous le faire croire. Elle est mal orientée. Nous allons rendre les flux visibles, couper ce qui ne sert plus, protéger ce qui tient le peuple debout, financer ce qui reconstruit le pays, sanctionner ce qui humilie et prévenir les ruptures qui coûtent le plus cher demain.

Phrase propriétaires :

La résidence principale sera protégée. Le petit propriétaire de bonne foi sera protégé. Mais nous ne pouvons plus laisser la rente bloquer le logement, les retraites, la jeunesse et l'avenir de nos enfants.

Phrase discrimination :

Une nation ne peut pas demander l'effort commun tout en laissant certains citoyens humiliés seuls.

Phrase technique :

Le Budget LPE repose sur cinq lignes publiques : recettes, dépenses, économies, investissements, dette.

Phrase anti-rente :

Nous n'avons plus le choix : soit la rente continue d'absorber l'avenir, soit la Nation remet l'argent, le patrimoine et le logement au service des enfants, des anciens, des familles et du travail.

35. RÉSULTAT POLITIQUE

Le ministère n°1 devient la colonne vertébrale financière de LPE.

Il transforme un budget de compensation en budget de reconstruction.

Il remet l'argent dans :

- logement ;
- production ;
- retraites ;
- familles ;
- communes ;
- Outre-mer ;
- QPV ;
- PME ;
- recherche ;
- mer ;
- agriculture ;
- industrie ;
- santé ;
- éducation ;
- écologie ;
- jeunesse ;
- transmission ;

- dignité ;
- réparation anti-discrimination.

Il rend visibles les flux.

Il protège les modestes.

Il protège la résidence principale.

Il protège le petit propriétaire de bonne foi.

Il discipline la rente bloquante.

Il sanctionne les discriminations liées à l'argent public.

Il finance les actifs.

Il mesure les retours.

Il coupe l'inutile.

Il refuse les promesses sans financement.

Il relie les ministères entre eux.

Il fait du patrimoine une ressource pour les anciens.

Il fait du logement une ressource pour les retraites.

Il fait des déchets une ressource pour l'industrie.

Il fait de la mer une ressource pour l'alimentation et les Outre-mer.

Il fait du 3J/3J une ressource de temps.

Il fait du crédit une ressource de production.

Il fait de la TVA une carte territoriale.

Il fait de la prévention une économie future.

Il fait de la jeunesse un investissement national.

Il fait de l'actif national total une force de reconstruction.

Le Budget LPE cesse d'être une caisse opaque.

Il devient le tableau de commandement de la Nation.

Il ne demande plus aux Français de croire des promesses.

Il leur montre :

- flux ;
- preuves ;
- actifs ;
- économies ;
- retours ;
- coûts évités ;
- corrections ;
- sanctions ;
- réparations.

Le ministère n°1 n'est donc pas seulement le ministère du Budget.

Il est le ministère de l'ordre des flux.

Donc le ministère de la liberté retrouvable.

Car un peuple qui ne voit plus où va son argent ne gouverne plus vraiment son destin.

LPE rend l'argent visible, corrige la rente, protège la propriété utile, finance les actifs réels, mesure les coûts évités, sanctionne l'humiliation et remet le capital après l'utilité.

Le Budget LPE n'est pas seulement une méthode financière.

C'est une promesse de transmission :

ne plus laisser vendre morceau par morceau ce que les anciens avaient bâti pour nous libérer,
et recommencer à bâtir pour ceux qui viendront après nous.

Résultat politique final :

Le Budget LPE remet l'argent vivant au service du peuple réel contre la dette morte, la rente, la captation et la discrimination. Il ne promet pas que tout sera facile. Il prouve que chaque euro peut être retrouvé, réorienté, contrôlé et remis au service de la reconstruction française. Il fait mieux qu'équilibrer des colonnes : il transforme l'argent public en logements, en production, en retraites dignes, en jeunesse structurée, en santé préventive, en territoires vivants, en souveraineté, en dignité et en confiance nationale.



OBSERVER. COMPRENDRE. CONSTRUIRE.

LE BLEU RÉVÈLE.
LE BLANC CONÇOIT.
LE ROUGE RÉALISE.

MINISTÈRE N°01

BUDGET, CRÉDIT NATIONAL, FONDS PRODUCTIF SOUVERAIN ET ORDRE DES FLUX NATIONAUX

Ce document présente le diagnostic, la doctrine, les instruments, les garde-fous et la trajectoire d'exécution du ministère dans l'architecture complète des vingt-et-un ministères LPE.



DJILALI HAKIKI

Fondateur de LPE

Document de travail • Version V4

OBSERVER. COMPRENDRE. CONSTRUIRE.